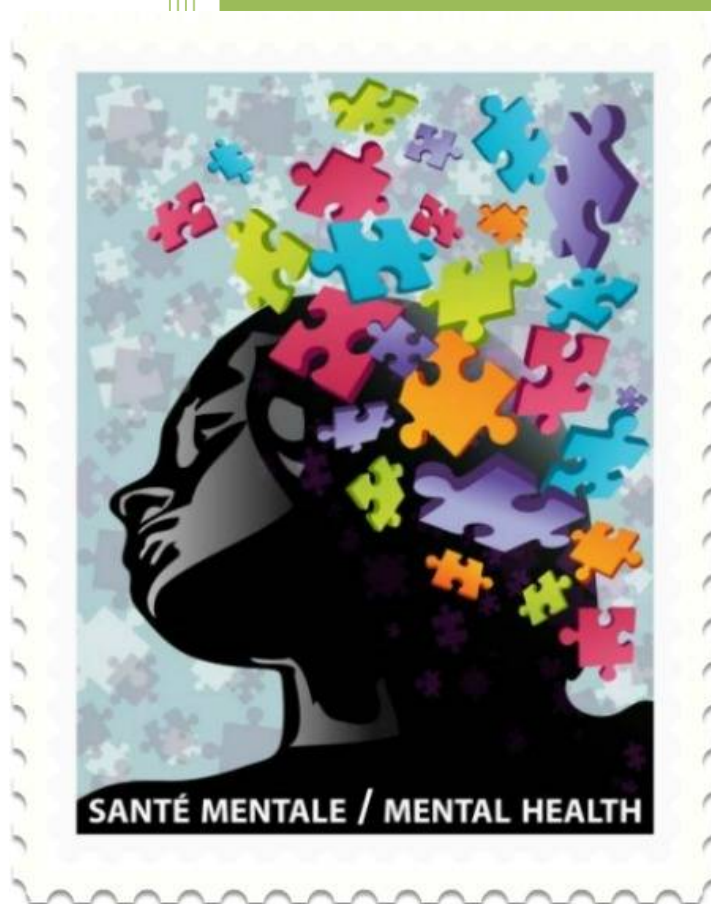


*Centre de  
post-cure  
Psychiatrique  
Association  
L'Amitié*

*Projet d'établissement*



*2019-2023*

# SOMMAIRE

<b><u>PREAMBULE</u></b>	<b>2</b>
<b><u>PARTIE 1 : D'UN PROJET ASSOCIATIF A UN PROJET D'ETABLISSEMENT SANITAIRE</u></b>	<b>3</b>
1.1 L'ASSOCIATION L'AMITIE	3
1.2 CONTINUTE DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT	3
1.3 CADRE LEGAL ET ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL	4
1.4 MISSIONS ET MOYENS EXISTANTS	7
<b><u>PARTIE 2 : PROJET MEDICAL, PROJET DE SOINS, ET DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS</u></b>	<b>11</b>
2.1 DEVELOPPER UNE OFFRE DE REHABILITATION PSYCHOSOCIALE EN ADEQUATION AVEC LE PROJET DE VIE DES USAGERS	11
2.2 AMELIORER L'ACCES, LA FLUIDITE AUX SOINS ET L'ACCOMPAGNEMENT AMBULATOIRE	15
2.3 FACILITER L'ACCES AUX SOINS INTEGRES, A LA PREVENTION ET A LA REDUCTION DES RISQUES ET DES DOMMAGES POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE	16
2.4 REDUIRE L'ECART PAR RAPPORT A LA MOYENNE NATIONALE DU TAUX DE MORTALITE PAR SUICIDE DANS LES DEPARTEMENTS LES PLUS TOUCHES	18
<b><u>PARTIE 3 : QUALITE, GESTION DES RISQUES ET DU SYSTEME D'INFORMATION ET EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES</u></b>	<b>19</b>
3.1 LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES	19
3.2 LES COMMISSIONS « QUALITE ET SECURITE DES SOINS »	20
3.3 LA POLITIQUE D'ORGANISATION ET D'EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	23
3.4 LES AUTRES POLITIQUES	24
<b><u>PARTIE 4 : PROJET SOCIAL</u></b>	<b>26</b>
4.1 POLITIQUE SOCIALE DE L'ETABLISSEMENT	26
4.2 PREVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX	27
4.3 DEMARCHE DE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	28
<b><u>5<sup>EME</sup> PARTIE : PLAN D'ACTION</u></b>	<b>29</b>
<b><u>ANNEXES</u></b>	<b>44</b>
<b><u>PLANS D'ACTION DU PROJET 2013-2017</u></b>	<b>45</b>

## Préambule

Introduit par la loi du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière, l'élaboration d'un projet d'établissement est une obligation qui s'impose aux établissements de santé.

On retrouve cette obligation à l'article L714-11 du code de la Santé publique : « **Le projet d'établissement définit, notamment sur la base du projet médical, les objectifs généraux de l'établissement dans le domaine médical et des soins infirmiers, de la politique sociale, des plans de formation, de la gestion et du système d'information. Ce projet, qui doit être compatible avec les objectifs du schéma d'organisation sanitaire, détermine les moyens d'hospitalisation, de personnel et d'équipement de toute nature dont l'établissement doit disposer pour réaliser ses objectifs. Le projet d'établissement est établi pour une durée maximale de cinq ans. Il peut être révisé avant ce terme.** »

Document de référence à triple dimension : descriptive (il rend compte de la situation à un moment précis), projective (en anticipant sur une évolution souhaitable) et stratégique (car il définit les moyens et procédures à mettre en œuvre afin de parvenir au but poursuivi), le projet d'établissement engage ses responsables sur une période de cinq ans.

Outil de pilotage à triple usages : de management (permettant aux équipes de se repérer dans l'organisation, de s'approprier les évolutions pour lesquelles elles seront partie prenante et d'identifier les objectifs et moyens retenus), de communication et de négociation (auprès des partenaires et des autorités de tarification et de contrôle), il se veut porteur de sens pour chacun de ses acteurs, bien que leurs attentes puissent être divergentes.

Plus qu'un simple procédé d'ajustement aux évolutions du secteur ou de planification de l'action, indissociable de la question de la certification, il constitue une interface entre l'établissement et son environnement.

Concrètement, le projet présenté ci-après s'articule autour de quatre parties et d'un plan d'actions reprenant l'ensemble des objectifs opérationnels visés :

- D'un projet associatif à un projet d'établissement sanitaire
- Projet médical, projet de soins et développement des partenariats
- Qualité, Gestion des Risques et du système d'information et évaluation des pratiques professionnelles
- Projet social
- Plan d'actions

Afin de permettre un repérage facile des éléments clés et points de progression retenus, des encarts ponctuent ce document.

# Partie 1 : D'un projet associatif à un projet d'établissement sanitaire

## 1.1 L'association l'Amitié

L'association l'Amitié, a été créée en 1973, sous l'impulsion de parents d'adultes souffrant de maladies psychiques investis au sein l'Union Nationale des Amis et Familles de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM), à la recherche d'une solution pour leur enfant vivant à domicile et faisant des séjours réguliers en hospitalisation, suite à des périodes de crise au domicile.

L'association puise sa force de réalisation dans les situations du quotidien, et ce sont les constats de terrain qui poussent l'association à être porteuse de réponses adaptées aux personnes en situation de handicap psychique.

Dix administrateurs bénévoles composent le Conseil d'Administration, organe représentatif et de décision de l'association. Chacun a la volonté de mettre en commun ses expériences personnelles et/ou compétences professionnelles au profit de la bonne gestion, de la promotion et du développement de l'association et de son projet.

Par ses valeurs de solidarité et l'engagement militant qu'elle incarne, l'association a avant tout le souci du patient et/ou du bénéficiaire et œuvre, au quotidien, pour une dynamique d'actions centrée sur :

- Le respect de la personne et de ses droits, le caractère inaliénable de son humanité et de sa place de citoyen,
- Une approche à la fois globale et singulière de la situation des personnes accompagnées et la promotion de leurs capacités,
- Une offre de soins et d'accompagnement personnalisée, soucieuse de permettre à chacun, selon ses possibilités, de s'inscrire dans un projet mobilisateur et d'en être partie prenante,
- Une qualité de vie favorisant le lien social et l'ouverture à et sur l'extérieur.

C'est la raison même de l'existence de l'association, qui a à cœur de proposer des modalités d'accompagnement se distinguant des prises en charge en établissements et services publics de santé mentale, pour des personnes encouragées à retrouver une vie autonome et une place à part entière dans la cité, malgré la maladie.

Le caractère associatif de la gestion du Centre de post-cure, participe déjà, pour les patients, au sentiment d'un retour à une vie ordinaire. En effet, même si les patients bénéficient toujours de soins, ils ne sont plus à l'hôpital.

## 1.2 Continuité du soin et de l'accompagnement

Indépendamment du Centre de post-cure psychiatrique, l'association l'Amitié gère deux services d'accompagnement :

- Le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) de l'Amitié est un service de 50 places dont 10 places en accompagnement renforcé, c'est-à-dire quotidien (SAVSR), spécialisé dans l'accompagnement à domicile, d'adultes présentant des troubles psychiques. Il relève du champ médico-social et de la compétence, en termes de contrôle et de financement, du Conseil Général.

Il a pour mission de favoriser l'insertion et le maintien en milieu de vie ordinaire des personnes souffrant de troubles psychiques. Il accompagne la personne dans le développement de compétences, grâce à un soutien socio-éducatif, afin d'acquérir ou de maintenir une autonomie sociale et/ou professionnelle. En parallèle au suivi individuel à domicile, le SAVS propose des actions éducatives collectives mensuelles, sous la forme d'ateliers (créatif, culinaire et de découvertes extérieures). Le SAVS apporte aussi une écoute, des conseils, et une orientation, aux personnes souffrant de troubles psychiques. La finalité de son intervention étant de prévenir les réhospitalisations des usagers, malgré des troubles psychiques installés.

Les usagers accompagnés, des hommes et des femmes âgés de 20 à 60 ans, sont suivis dans la majorité des cas pour une durée de 1 à 3 ans.

- Le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) de 20 places, fonctionne depuis juillet 2012. Il dispose d'un double financement, ARS et Conseil Général. Ses missions principales sont d'accompagner vers les soins et d'apporter une aide, au domicile, dans les actes de la vie quotidienne afin de maintenir ou de restaurer l'autonomie de la personne souffrant de troubles psychiques. La dimension « soins » sur le SAMSAH est importante. En effet, le service participe au suivi du projet de soins de la personne qui s'intègre au projet personnalisé d'accompagnement. Le public suivi par le SAMSAH, en 2012, est constitué majoritairement d'hommes âgés de 51 à 60 ans.

10 professionnels constituent les équipes des SAVS et SAMSAH qui se composent, sur site, d'un chef de service, d'une rédactrice, de conseillères en économie sociale et familiale, d'infirmières, d'aides médico-psychologique et d'auxiliaires de vie.

Bien que le Centre et les Services relèvent de secteurs différents (sanitaire et médico-social) avec des fonctionnements réglementaires, administratifs, budgétaires... distincts, une unité et une cohésion de travail, au profit d'un seul et même public, sont recherchées.

L'association l'Amitié, forte de cette double appartenance et désireuse de réunir plutôt que de séparer, développe son organisation vers plus de lien et de transversalité. Concrètement, l'équipe de Direction, incluant l'ensemble des cadres (le directeur, le médecin psychiatre, la cadre de santé, la responsable qualité ainsi que la psychologue) de l'association se réunit régulièrement autour de thématiques communes et réalise des temps de travail sur ces services.

### **1.3 Cadre légal et environnement institutionnel**

La circulaire du 15 mars 1960 dont l'objectif est de rapprocher les lieux de soins des lieux de vie du patient entérine la création de foyers de post cure, définis comme des lieux de transition médico-sociaux et de réadaptation.

L'arrêté du 14 mars 1986 relatif aux équipements et service de lutte contre la maladie mentale précise la place des centres de post-cure : « ce sont des unités d'hospitalisation destinées à assurer après la phase aiguë de la maladie, le prolongement des soins actifs ainsi que les traitements et accompagnements nécessaires à la réadaptation en vue du retour à une existence autonome. »

Le Centre de post-cure relève de la réglementation sanitaire, en tant qu'établissement de soins, et des dispositions relatives à la psychiatrie. Les principaux textes législatifs venant borner son champ d'action sont :

- Le décret n°80-284 du 17 avril 1980 relatif au classement des établissements publics et privés assurant le service public hospitalier,
- L'arrêté du 14 mars 1986 relatif aux équipements et services de lutte contre les maladies mentales comportant ou non des possibilités d'hébergement,
- La circulaire du 14 mars 1990 relative aux orientations de la politique de santé mentale,
- La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé,

- La loi « Hôpital, patients, santé, territoires » d'organisation sanitaire (loi HPST) du 22 juillet 2009.

Le Centre de post-cure, en tant qu'établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC), relève de la politique publique d'organisation en santé, relayée et contrôlée, sur le territoire, par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est.

C'est à partir de la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'ARS et le responsable du Centre, que les orientations du Projet Régional de Santé (PRS) trouvent leur application au sein de l'établissement.

Les orientations stratégiques principales développées dans le CPOM 2012-2017 étaient d'inscrire l'établissement dans la filière de soins psychiatriques en travaillant en étroite collaboration avec l'EPSMM, et d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients.

4 axes ont été suivis, à savoir :

- Le développement des coopérations territoriales,
- L'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins,
- La progression du pilotage interne de l'établissement et des systèmes d'information,
- L'optimisation de la politique des ressources humaines.

Pour chacun de ces axes, des objectifs ont été posés et réalisés (Cf. annexe « bilan des objectifs 2012-2017 »).

Un CPOM 2018-2023 a été signé. Il sera révisé en 2019 et dans l'attente, le Centre de post-cure définit ses objectifs à partir du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028.

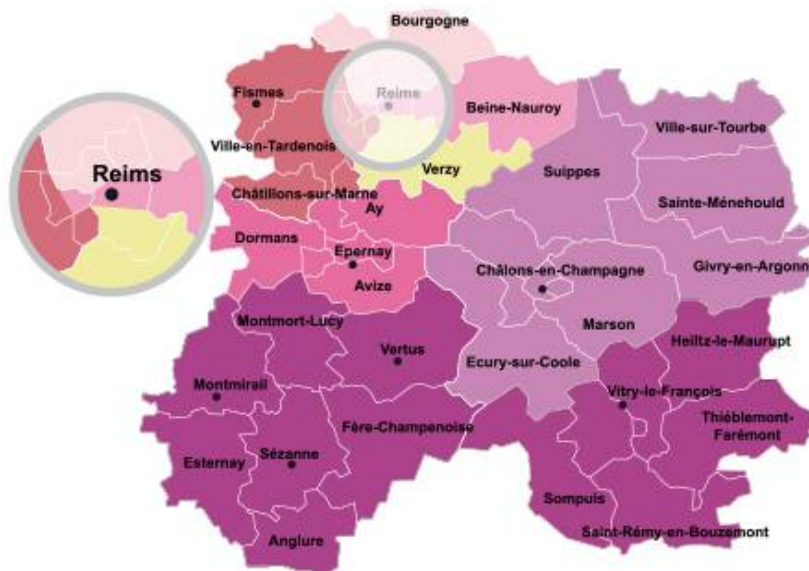
Ce dernier retient, en axe stratégique n°4 : *faire évoluer le système de santé dans une logique de parcours*, avec l'objectif général *d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes en psychiatrie et santé mentale*.

Le présent projet d'établissement participe à la mise en œuvre des objectifs opérationnels de cet axe stratégique à savoir :

- La mise en place de la politique territoriale de santé mentale,
- L'amélioration des parcours de soins,
- L'amélioration des soins et les accompagnements ambulatoires,
- Le développement des soins intégrés,

Par ailleurs, il entend développer des actions de prévention et de promotion de la santé, tant pour les patients que pour les salariés.

L'ensemble de ces objectifs sont mis en œuvre en collaboration avec l'EPSMM dont dépendent les 8 secteurs de psychiatrie adulte du département :



Mise à jour janvier 2019

- Secteur de Reims-Fismes (51 ZR4)
- Secteur de Reims-Bourgogne (51 ZR6)
- Secteur de Reims-Beine-Nauroy (51 ZR5)
- Secteur de Reims-Verzy (G10)
- Secteur d'Épernay (51 ZEP)
- Secteur de Châlons-en-Champagne (51 ZCH)
- Secteur de Vitry le François / Sézanne-Montmirail (51 ZVI / ZSE)
- Intersecteur d'addictologie (51 ZAD).

Structure intersectorielle, le Centre l'Amitié accueille les patients de tous les secteurs marnais. Toutefois, une priorité est donnée aux personnes domiciliées sur Reims et son agglomération où à ceux ayant un projet d'installation sur la ville. En effet, le travail de partenariat et d'accompagnement social, développé par le Centre sur Reims et ses communes environnantes, afin de garantir les conditions optimales de sortie et de réinsertion des patients, est davantage opérant au niveau local.

L'EPSMM, prescripteur et interlocuteur direct du Centre de post-cure est notre principal collaborateur dans le suivi des patients et de leurs parcours de soins. Cela se concrétise par l'emploi d'un médecin psychiatre (temps d'activités d'intérêt général) de l'EPSMM, par notre participation aux synthèses intersectorielles et par des échanges réguliers avec les CMP.

Ce travail en commun est formalisé par une convention cadre précisant, entre autres, la complémentarité des actions menées et les objectifs communs poursuivis.

*Aujourd'hui L'EPSMM, dans la définition de son projet d'établissement 2018-2022, retient parmi ses axes prioritaires de travail :*

- *L'amélioration des parcours patients, en évitant les ruptures de prise en charge, les hospitalisations inadéquates, la recherche de structures d'aval pertinentes pour poursuivre la prise en charge,*
- *Dans la continuité de cette démarche cela implique de développer et renforcer les partenariats avec les structures d'aval existantes,*

*Or l'association l'Amitié répond parfaitement à cette double logique :*

- *Elle s'inscrit dès à présent dans une continuité assurée du parcours patient, puisque son recrutement exclusif provient des 4 pôles de psychiatrie générale de l'EPSMM, avec un médecin de l'EPSMM comme responsable médical et une commission d'admission aux critères bien identifiés,*
- *L'aval assuré permet de sortir des unités d'admission des patients dont le projet de soins, notamment en réhabilitation psycho-sociale, gagne à être poursuivi par le Centre de Post-Cure.*
- *Les services SAVS et SAMSAH apportent un étayage médico-social permettant de limiter les réhospitalisations des patients suivis à domicile et dispensent l'accompagnement nécessaire aux patients au sortir d'une hospitalisation. Le partenariat spécifique susmentionné entre le pôle d'addictologie de l'EPSMM et le SAMSAH permet le maintien d'une prise en charge adaptée, au domicile des patients sujets à addictions.*

*L'Amitié entend pleinement jouer son rôle de prise en charge d'aval. Elle envisage d'ailleurs de développer son offre avec la création de 10 places de SAVS renforcé associées à la mise à disposition de logements sociaux. Elle affirme ainsi sa volonté d'asseoir la réinsertion du patient psychiatrique dans la cité, à la mesure de ses possibilités. Ces choix sont en parfaite symbiose avec ceux que développe conjointement l'EPSMM. L'objectif est de fluidifier le parcours d'aval, en impliquant au maximum les différents partenaires dans l'élaboration de ce parcours.*

- *Le Centre de Post-Cure, dans la définition de son projet d'établissement 2018-2022, retient parmi ses axes prioritaires de travail :*
- *Réaffirmer son rôle de structure sanitaire passerelle « EPSMM-Ville » et ses missions de réinsertion des patients par le logement et la formation.*
- *Assurer la continuité des parcours « du projet de soins des patients, au projet de vie des personnes » par l'évolution des pratiques de réhabilitation psychosociale en soutien aux projets de vie,*
- *Améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des patients et bénéficiaires par le renouvellement de son offre bâtementaire,*

*Sur sollicitation de l'ARS Grand Est, les deux parties s'engagent sur trois axes prioritaires qui se déclinent en objectifs intermédiaires.*

*Axe 1 : Renforcer leur partenariat*

- *Développer la filière santé mentale du département de la Marne,*
- *Déployer la communauté psychiatrique de territoire dont l'EPSMM est le garant,*
- *Organiser le parcours de soins et d'accompagnement des personnes confiées à leurs institutions,*
- *Assurer une collaboration opérationnelle entre les Directions des structures.*

*Axe 2 : Assurer une complémentarité et une qualité des activités de soins*

- *Coordonner les projets médicaux des structures,*
- *Améliorer la qualité, la diversité et l'efficacité des pratiques et de l'offre de soins,*
- *Améliorer le parcours patient et en assurer la continuité,*
- *Fluidifier les parcours d'aval.*

*Axe 3 : Faciliter la réalisation de projets respectifs ou communs, en assurer la cohésion sur son territoire et l'efficacité*

- *Réaffirmer le rôle de structure sanitaire passerelle « EPSMM-Ville » du Centre,*
- *Améliorer les conditions d'accueil des patients et des bénéficiaires.*

## **1.4 Missions et moyens existants**

### **• Missions croisées**

Le Centre de post-cure psychiatrique l'Amitié, d'une capacité de 30 lits dont 6 en appartements est un dispositif « étape », une structure « d'aval » entre l'hospitalisation classique (sur un secteur par ailleurs sous doté en nombre de lits de psychiatrie comparativement au niveau national) et le retour à domicile.

La mission première du Centre de post-cure psychiatrique l'Amitié est la réhabilitation psycho-sociale. Cela réunit un ensemble d'actions faites de soins et d'accompagnement des personnes visant à leur permettre de recouvrer des compétences et un « pouvoir agir » sur la qualité de leur vie quotidienne et la relation avec leur environnement. Ce processus permet, *in fine* le « rétablissement », c'est-à-dire la capacité pour la personne à reprendre possession de sa vie et surmonter ses troubles sans être nécessairement « guérie ».

Le Centre assure la mise œuvre et le suivi de projets de soins personnalisés visant la stabilité psychique, auxquels s'adjoignent des objectifs d'autonomisation, de socialisation et d'intégration. De plus, l'établissement remplit une mission d'accompagnement social, au regard de la situation administrative dégradée, dans laquelle se trouvent la plupart des patients à leur arrivée.

Les missions du Centre sont donc élargies et croisent trois axes que sont le soin (psychiatrique et somatique), l'éducation (aux actes de la vie quotidienne) et la réinsertion (accès aux droits, lien social



et citoyenneté). Ces objectifs sont menés en complémentarité et nécessitent l'adhésion du patient pour ce mode d'accompagnement pour lequel il est, selon ses possibilités, encouragé à être partie-prenante.

Si les troubles résiduels et les incapacités des patients sont pris en compte dans l'adaptation de leur prise en charge, c'est davantage sur leurs ressources que s'appuie leur projet global de soins.

Par ailleurs, la prise en compte de l'environnement du patient est indispensable pour mener à bien les objectifs de sa prise en charge et son projet de sortie. C'est tout particulièrement la place de la famille et des proches, qui est prise en compte tout au long du parcours de soins du patient au sein du Centre de post-cure L'Amitié.

Le projet de soins individualisé du patient s'appuie sur un travail de collaboration et de coordination avec les autres structures et acteurs de la prise en charge (psychiatrique et somatique), pour favoriser la fluidité du parcours du patient, (Cf. partie « projet médical et de soins »).

Le Centre accueille des hommes et des femmes âgés de 18 à 64 ans maximum. La moyenne d'âge des patients est de 37 ans.

En hospitalisation libre, l'admission des patients peut également se faire dans le cadre d'un programme de soins ambulatoire sans consentement (suite à une hospitalisation à la demande d'un tiers ou sur décision d'un représentant de l'État). Quel que soit contexte, le patient est volontaire pour intégrer la structure.

Si la vocation de l'établissement est l'accueil de jeunes patients rémois souffrant de schizophrénie ou de pathologies psychotiques stabilisées, certains présentent des troubles non encore stabilisés, ou encore des troubles graves de la personnalité dits « états limite », et les conduites addictives associées aux pathologies sont fréquentes. Par ailleurs, à ces pathologies et à ces troubles viennent s'ajouter des problématiques sociales complexes.

Les objectifs visés avec le public accueilli (notamment de réinsertion par le logement) influent sur la durée moyenne de séjour qui, à l'heure actuelle, est de 10 mois, avec des réhospitalisations en service « fermé » peu fréquentes.

## • Une implantation locale réussie

Le Centre est localisé au cœur du centre-ville de Reims, à proximité de la cathédrale, dans une maison bourgeoise de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle qui, dans les années 60, abritait une clinique privée.

L'association est propriétaire de cet ensemble architectural de 2500 m<sup>2</sup> qui comprend une construction de caractère, des bâtiments annexes avec atelier, salles de réunions et d'activités et 2 appartements, ainsi qu'une cour intérieure.

Le tour de force réussi de l'Association est l'intégration parfaite du public qu'elle accueille dans ce quartier à faible mixité sociale.

Pour les patients, cet environnement privilégié est propice à leur quiétude et à leur réinscription progressive dans la vie de la cité. Pour les familles, savoir que leurs proches bénéficient d'un suivi adapté dans un cadre de vie à la fois protégé et ouvert sur la ville est rassurant.

L'établissement est structuré en deux lieux de soins complémentaires, lieux marquant différentes étapes dans le projet du patient :

- Un bâtiment principal : lieu de soins pour 24 patients durant la première partie de leur séjour. C'est aussi un lieu de vie avec des espaces dédiés aux temps collectifs tels que la salle de restauration,

la cafétéria, les salles TV et bibliothèque, les salles d'activité, accessibles à l'ensemble des patients hospitalisés dans la structure.

- Deux appartements (disposant chacun de trois chambres) : situés dans un bâtiment annexe, ils permettent d'accueillir six patients primo pris en charge sur le Centre, dans la continuité de leur projet de soins. Le travail réalisé avec ces patients est davantage axé sur les aptitudes dans les actes de la vie quotidienne et dans les relations interpersonnelles, et prépare concrètement à la sortie. A ces séjours, s'ajoutent depuis la fin de l'année 2013, des séjours dits « d'évaluation » faisant suite à des demandes médicales afin d'affiner certains projets personnalisés (notamment l'orientation à la sortie).

*Actuellement, nos locaux, très vétustes, ne permettent pas une réponse optimale en termes de sécurité, d'accessibilité et de confort des usagers.*

*Un projet de reconstruction sur un autre site rémois est en cours de réalisation. Il permettra le regroupement de l'établissement avec les services SAVS et SAMSAH de l'association ce qui favorisera la continuité des parcours de soins et d'accompagnement. Un appartement supplémentaire, à moyens constants, améliorera la fluidité des parcours des patients, tout comme la mise à disposition, par le Foyer Rémois (partenaire du projet), d'appartements à proximité de cette nouvelle structure.*

### • Une équipe qualifiée

En 2018, 29 salariés dont 21 équivalents temps plein (ETP) composent l'équipe du Centre. Il s'agit :

- De personnels soignants qui assurent une continuité des soins et un accompagnement des patients 24h/24, 365 jours par an, sur les prérogatives de 2 médecins, un généraliste et un psychiatre. Cette équipe, conduite par une cadre de santé, se compose de 14 infirmiers (dont 4 travaillant la nuit), de 2 éducateurs spécialisés, d'une assistante sociale (à temps partiel), d'une secrétaire médicale, et de 3 gardes-malade (intervenant la nuit). Une psychologue institutionnelle intervient en soutien aux professionnels lors : d'entretiens de réflexion ou de groupes de travail sur les pratiques, de réunions cliniques, des synthèses avec les CMP, et durant les rencontres familiales.
- De personnels administratifs et techniques à savoir, une directrice, une responsable « qualité et SSI », une rédactrice, un comptable et un agent de maintenance.

La qualité de la prise en charge des patients au Centre de post-cure L'Amitié se base sur la qualification, le savoir-faire et le savoir-être, l'expérience et la rigueur professionnelle de l'équipe. L'accompagnement dispensé est individualisé à partir de la situation de chaque patient. Ce dernier trouve auprès de l'ensemble des personnels, disponibilité, écoute et absence de jugement.

Les personnels fonctionnent en interdisciplinarité ce qui exige dialogue, partage de connaissances, et analyse commune des situations. Différents moyens permettent et valorisent la réflexion sur les pratiques professionnelles : la réunion clinique, les temps dits de « reprise » avec la psychologue institutionnelle, les différentes commissions notamment le comité de retour d'expérience (ou CREX) et les groupes de travail thématiques.

Autres leviers de développement des compétences et d'amélioration de la qualité de la prise en charge du patient, les axes annuels de formation sont définis au regard de l'évolution du projet médical et des objectifs fixés,

*Concernant les professionnels, les objectifs retenus sont :*

- *De former les professionnels à la remédiation cognitive, l'éducation thérapeutique du patient et la réhabilitation psychosociale.*
- *D'améliorer la lisibilité du parcours DPC (Développement Professionnel Continu) des professionnels en incluant cet item aux entretiens professionnels annuels.*
- *De réaliser une évaluation de la GPEC.*
- *D'organiser des temps d'accueil de professionnels extérieurs visant le partage de connaissances et d'expérience et l'amélioration de la communication inter établissements.*

L'ensemble des personnels s'engage également dans l'accueil et la formation des futurs professionnels du secteur :

- Une convention est signée avec les IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) de Reims et de Laon et nous accueillons tout au long de l'année des stagiaires infirmiers.
- Le Centre est reconnu « site qualifiant » par l'IRTS (Institut Régional de formation en Travail Social) de Reims, quant à l'accueil et l'accompagnement de futurs travailleurs sociaux et cadres socio-éducatifs.
- Des étudiants en master de gestion de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, viennent réaliser leur stage pratique dans nos structures.
- Des lycéens de l'enseignement professionnel et des jeunes demandeurs d'emploi inscrits à la mission locale sont accueillis en stage d'immersion et de découverte.

Un agrément signé via la FEHAP permet à des jeunes la réalisation, sur le Centre de post-cure, de missions de service civique de huit mois.

## **Partie 2 : Projet médical, projet de soins, et développement des partenariats**

Les axes de développement retenus relaient les objectifs régionaux en santé, s'inscrivent dans un projet médical général et se déclinent en projet de soins opérationnel pour lequel les moyens mis en œuvre (internes et extérieurs) sont précisés.

### **2.1 Axe 1 : Développer une offre de réhabilitation psychosociale en adéquation avec le projet de vie des usagers**

L'Instruction DGOS/R4/2019/10 du 16 janvier 2019 relative au développement des soins de réhabilitation psychosociale sur les territoires, précise le public auquel s'adressent les soins de réhabilitation psychosociale : il s'agit de personnes présentant des troubles mentaux sévères, qui connaissent des limitations fonctionnelles et des troubles des interactions sociales en raison de leur maladie. Les pathologies concernées sont principalement les troubles psychotiques type schizophrénie.

Le public ciblé correspond au public accueilli dans la structure.

#### **2.1.1 Le Projet Médical**

La réhabilitation psychosociale est un processus qui facilite le retour d'un individu à un niveau optimal de fonctionnement autonome dans la communauté.

Elle met l'accent sur :

- L'existence dans chaque individu d'une motivation et d'une volonté de développer la maîtrise et la compétence dans les domaines de la vie, ce qui lui permettra de se sentir indépendant et confiant en lui-même,
- La capacité des individus à apprendre de nouveaux comportements, d'y avoir recours et de les adapter pour répondre aux besoins de base.

Les objectifs de la réhabilitation psychosociale correspondent aux missions du Centre l'Amitié notamment celle de permettre au patient de définir un projet de vie dans lequel les besoins de soins et d'accompagnement seront évalués et travaillés dans un projet personnalisé de soins durant le séjour et à sa sortie par l'étayage et l'accompagnement ambulatoire mis en place.

#### **2.1.2 Le Projet de Soins**

Le projet de soins du patient au sein du Centre de postcure l'Amitié se construit sur le développement de l'autonomie et de l'indépendance du patient en s'appuyant sur le processus de réhabilitation psychosociale et des moyens existants.

Les différents personnels soignants interviennent tant au niveau éducatif, de réadaptation que de réinsertion sociale dans l'organisation et la réalisation du quotidien, tout en aidant le patient à se mobiliser autour de son projet. La reconnaissance de la maladie et son acceptation sont également des objectifs de travail pour l'équipe et le patient. Chaque professionnel de l'établissement a des missions propres, définies en fonction de son champ de compétences, visant à soutenir le patient dans son projet personnalisé de soins (PPS).

Ainsi l'équipe du Centre de post-cure met en place :

- Des soins et des accompagnements dans la quotidienneté,
- Des activités thérapeutiques avec des médiations variées,
- Des ateliers de promotion de la santé.

Les soins sont précisés dans le PPS du patient. Celui-ci est élaboré avec le patient en tenant compte de son projet de vie et du projet de soins et de sortie défini initialement par le médecin psychiatre prescripteur.

Le patient est partie prenante des axes définis, priorisés et des moyens mis en place pour y parvenir. Le PPS est évalué tous les 4 mois, à partir des évaluations des activités thérapeutiques, du séjour, des soins, et il est réajusté (reconduction des certains axes, mise en place de nouveaux moyens adaptés au patient, ajout d'axes de travail au regard de l'évolution du projet...).

*Afin de renforcer ce processus de réhabilitation psychosociale, les objectifs retenus sont :*

○ La mise en place de la remédiation cognitive, moyen permettant au patient d'améliorer ou de compenser ses capacités cognitives dont les troubles peuvent avoir des conséquences sur l'aptitude de la personne à mener une existence autonome et intégrée à la société.

*Pour cela, les actions suivantes seront menées :*

- Formation à la remédiation cognitive de la psychologue institutionnelle,
- Formation des professionnels soignants par la psychologue,
- Mise en place d'ateliers de remédiation cognitive sur logiciel.

○ La formalisation de la démarche éducative :

*Des ateliers d'éducation à la santé sont réalisés sur le Centre, des accompagnements dans la quotidienneté également, par contre, il est nécessaire pour une meilleure visibilité de la réflexion à l'origine de ces soins de les inscrire dans un projet éducatif cohérent auprès du patient psychotique.*

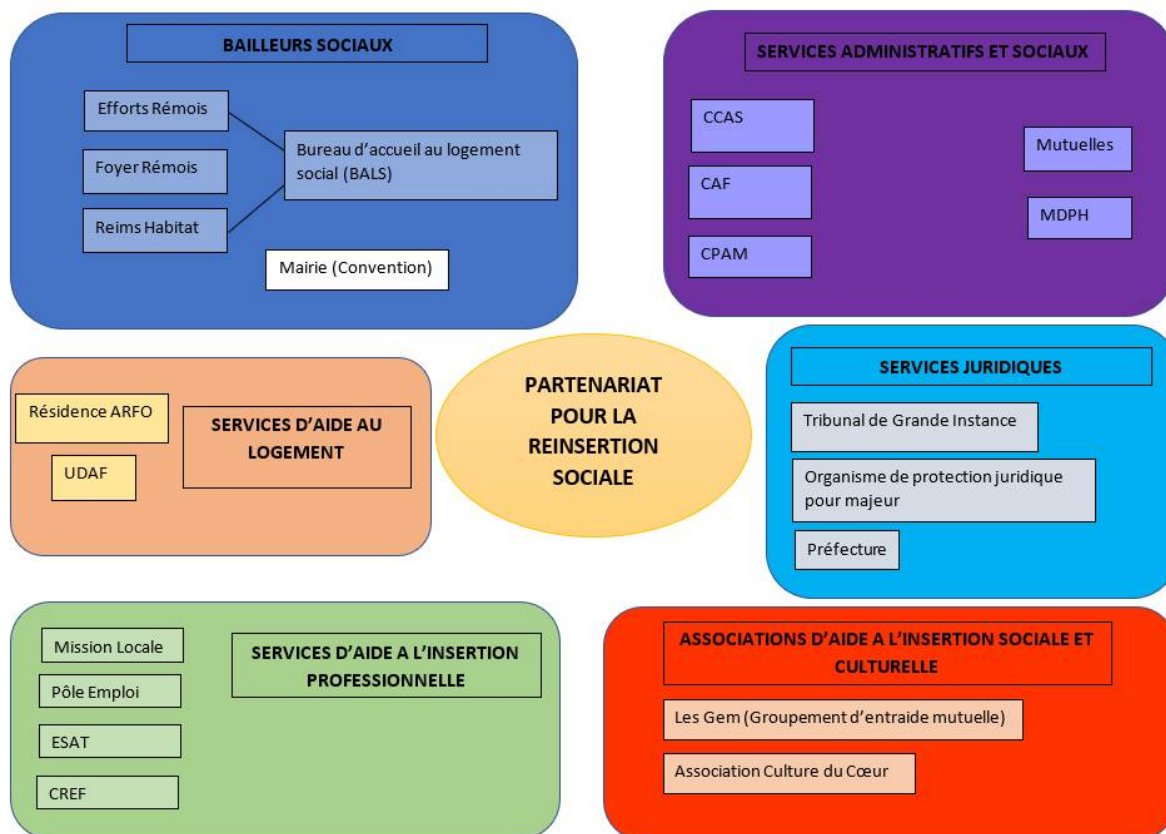
○ Une diversification des compétences dans le champ du handicap par une équipe pluridisciplinaire :

- Création d'un poste d'ergothérapeute

## 2.1.3 Moyens mis en œuvre

### • La réinsertion sociale et le partenariat

La réhabilitation psychosociale s'inscrit dans une offre visant à accompagner les patients souffrant de troubles psychiques vers davantage d'autonomie et d'adaptation au sein de la société. Cette offre passe notamment par la collaboration et la coopération du Centre de post-cure avec divers acteurs et institutions.



### • Les services administratifs, juridiques et judiciaires

Sur le « volet social », chaque personne suivie bénéficie d'un accompagnement : à l'ouverture ou à l'actualisation de ses droits, à la mise en œuvre de son projet de vie, et lors de ses relations avec les services administratifs et sociaux. La Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Marne (MDPH), le CCAS, la CAF, la CPAM, les mutuelles... sont des organismes régulièrement sollicités, tout comme le sont les services de protection juridique des majeurs, la Préfecture, ou encore le Tribunal d'Instance (pour la mise en place de mesure de protection).

### • Les bailleurs sociaux

L'accès à un logement, principal vecteur de réinsertion post-hospitalisation, est travaillé en collaboration avec des acteurs et dispositifs locaux repérés : le Bureau d'Accueil au Logement Social (BALS) de l'agglomération rémoise, qui centralise les demandes aux bailleurs sociaux (l'Effort Rémois, Reims Habitat et le Foyer Rémois), les résidences ARFO, l'UDAF de la Marne, etc.

Le Centre de post-cure travaille la réinsertion sociale par le biais du logement, l'une des modalités de sortie du patient est l'appartement individuel. Aussi il est primordial qu'un partenariat de proximité existe entre l'établissement et les bailleurs sociaux.

Depuis juin 2018, le Centre de post-cure l'Amitié a rejoint les secteurs psychiatriques signataires de la convention tripartite entre la mairie de Reims, les bailleurs sociaux et la psychiatrie rémoise. L'objectif de ce partenariat est de faciliter l'accès aux logements du public accueilli.

Cette convention a permis l'identification d'interlocuteurs ciblés auprès des bailleurs sociaux avec une instruction plus rapide des demandes.

*Les objectifs visés en matière de logement porteront sur :*

- *Une meilleure adaptation de l'offre (lieu, configuration...)*
- *Le développement de partenariats avec des agences immobilières privées.*

### • **Les services d'insertion professionnelle et de formation**

Pour la plupart des personnes accompagnées, la maladie psychique a impacté leur scolarité et limité leur possibilité de qualification et d'emploi. Et si l'accès au logement reste l'objectif premier en termes d'insertion sociale, le Centre de post-cure souhaite développer un accompagnement dans l'emploi et la formation. Cependant, les personnes accueillies étant, administrativement, des patients en hospitalisation, l'accès aux dispositifs et dispositions classiques est réduit : impossibilité de réaliser un stage rémunéré, de suivre une formation ou encore de bénéficier des services de pôle emploi. Des partenariats adaptés sont à développer et l'offre à individualiser en fonction du parcours de chacun : bilan de compétence par le Centre de Recherche d'Etude et de Formation (CREF), stage en Etablissement et Service d'Aide au Travail (ESAT)...

*Les objectifs retenus sont :*

- *Une collaboration plus étroite avec les ESAT de la région : convention pour la réalisation de Mises en Situation Professionnelle (MISPE)*
- *Une meilleure connaissance des dispositifs de formation et d'aide à l'emploi pour les patients accueillis,*
- *Le développement d'un volet « formation-emploi » dans les PPS.*

### • **Les partenaires socio-culturels**

Afin de favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour les patients du Centre de post-cure, des partenariats ont été créés avec :

- Des associations du champ de la santé mentale, comme les Groupements d'Entraide Mutuelle (GEM),
- Du champ culturel telle que l'Association Culture du Cœur,
- Des associations sportives (danse, équitation ...)

A ces partenariats formalisés, s'ajoutent des accompagnements individuels ou collectifs dans le domaine des loisirs et de la culture, moyens mis en place pour répondre aux objectifs de soins des projets personnalisés des patients.

Les GEM sont un point de repère pour les patients après un séjour sur le Centre de post-cure, puisqu'ils leur permettent de maintenir un lien social, de réaliser des activités ...

C'est pourquoi depuis plusieurs années, le Centre de post-cure a conventionné avec un des GEM rémois, le Cafégem. Durant ces années, cette convention s'est exprimée à travers la participation à des activités sur le GEM, des prêts mutuels de matériel, l'organisation de manifestations...

*L'objectif retenu est le maintien et/ou la restauration du lien social en :*

- *Permettant aux patients de découvrir les différents GEM et encourager leur adhésion avant la fin de leur séjour au Centre de post-cure,*
- *Proposant des groupes de parole sur les règles du bien-vivre ensemble, sur la notion de respect, de bienveillance...*
- *Invitant périodiquement les bénévoles des GEM à venir présenter leurs activités,*
- *Développant de nouveaux ateliers avec le Cafegem,*
- *Promouvant la permanence « culture du cœur » au sein du Centre de post-cure ...*
- 

## **2.2 Axe 2 : Améliorer l'accès, la fluidité aux soins et l'accompagnement ambulatoire**

### **2.2.1 Le Projet Médical**

La collaboration définie dans la convention cadre<sup>1</sup> entre l'Amitié et l'EPSMM favorise l'inscription du Centre de post-cure dans le parcours du patient, la connaissance et la reconnaissance de l'établissement par les professionnels, les patients et leurs proches.

### **2.2.2 Le Projet de Soins**

Le projet personnalisé de soins s'appuie sur le projet de vie du patient, et par conséquent sur sa volonté, et sur la réflexion et l'analyse des tous les acteurs qui interviennent dans sa prise en charge (CMP, mandataires judiciaires, assistante sociale, entourage, ...).

Durant son séjour, le patient a une prise en charge simultanée au Centre de post-cure et au sein du CMP du secteur dont il dépend. Cette double prise en charge permet la création d'un lien avec son secteur de suivi et donc une prévention du risque de rupture de soins à sa sortie.

L'évaluation en commun du PPS tout au long du séjour par les différents acteurs de la prise en charge du patient permet d'ajuster l'étayage nécessaire à la prise en charge du patient dans la mise en place de son projet de vie.

Des synthèses réunissant : le patient et ses proches et les acteurs de la prise en charge soignante et sociale, permettent au patient l'expression de son projet de vie, la définition commune de son parcours de soins et de son projet de vie, en favorisant son adhésion et l'instauration d'une relation de confiance.

A ce jour, lors de l'admission d'un patient au Centre de post-cure, les axes travaillés durant le séjour hospitalier dans le service du secteur psychiatrique ne sont pas toujours formalisés de manière accessible à l'équipe soignante du Centre de post-cure. De même, lors de la sortie du patient, les éléments précis sur le projet personnalisé de soins ne sont pas transmis aux équipes prenant le relais du Centre de post-cure dans la prise en charge (CMP, SAVS, SAMSAH, ...). Ce défaut de formalisation des outils de communication et d'information peut être à l'origine d'un manque de fluidité dans le parcours du patient.

Une plus grande visibilité des soins et de l'accompagnement réalisés sur le Centre de post-cure concourra également à la valorisation du travail réalisé auprès de chaque patient.

---

<sup>1</sup> Cf. plan d'actions de la convention cadre en annexe  
Centre de post-cure l'Amitié – projet d'établissement 2019-2023



### 2.2.3 Les moyens mis en œuvre

Dans les dispositifs mis en place,

- La convention avec l'EPSMM formalise ce travail de collaboration avec et autour du patient entre les secteurs psychiatriques et le Centre de post-cure.
- La collaboration avec la MDPH, par la prise en compte des évaluations réalisées sur le Centre de post-cure dans la quotidienneté, permet la mise en place des étayages nécessaires et adaptés au patient à sa sortie.
  - La participation de l'assistante sociale aux rencontres des assistantes sociales organisées par la MDPH et par l'EPSMM contribue à la fluidité des parcours patients.
  - Les échanges avec un interlocuteur repéré (ressource) de la MDPH (téléphone ou mail) facilite la résolution des dossiers complexes.

*L'objectif retenu est d'assurer la continuité du parcours patient en :*

- *Optimisant les échanges inter sectoriels (Réalisation d'une fiche de liaison, quelle que soit la structure d'accueil du patient, aussi bien auprès des CMP, services hospitaliers psychiatriques et somatiques, SAVS, SAMSAH, SAVS UDAF ...*
- *S'appuyant sur la fiche d'évaluation du risque de rupture de parcours de la HAS,*
- *Intégrant le DMP dans les logiciels « dossier patient informatisé »*

## 2.3 Axe 3 : Faciliter l'accès aux soins intégrés, à la prévention et à la réduction des risques et des dommages pour l'ensemble des personnes en souffrance psychique

### 2.3.1 Le projet médical

Le diagnostic de schizophrénie est prévalent parmi le public accueilli sur le Centre de post-cure. Or, de nombreuses études ont montré que les personnes souffrant de schizophrénie présentent plus de risque de maladies somatiques associées, et ont également plus de difficultés pour consulter médecin généraliste ou spécialiste du fait des symptômes de la maladie et parfois d'une précarité sociale.

Aussi, la prise en charge du patient hospitalisé au Centre de post-cure intervient aussi bien sur le plan psychiatrique que somatique, puisqu'il s'agit d'une prise en charge holistique du patient par des soins curatifs et préventifs.

### 2.3.2 Le projet de soins

Du fait de la présence de comorbidités somatiques associées et de difficultés à en assurer le suivi médical, la prise en charge des soins somatiques est intégrée dès l'élaboration du PPS avec le patient, ce qui facilite sa mise en œuvre et son suivi.

### 2.3.3 Les moyens mis en œuvre

- **La prise en charge somatique**

Chaque patient nouvellement accueilli bénéficie, dans les 15 jours suivant son admission, d'une consultation interne en médecine générale (bilan d'admission).

Le médecin généraliste intervient ½ journée tous les 15 jours pour des consultations à la demande des patients et/ou des soignants. Dans l'intervalle, il reçoit les patients sur RDV à son cabinet. Le suivi médical par des spécialistes, au Centre Hospitalier Universitaire, en clinique ou en cabinet libéral, est organisé et supervisé par l'équipe soignante du Centre de post-cure.

*Afin de renforcer le suivi somatique, les objectifs suivants sont définis :*

- *Renforcer la communication avec les médecins généralistes, les spécialistes et les psychiatres privés :*
  - o *Informer le médecin référent lors de l'admission d'un patient,*
  - o *Intégrer le médecin généraliste dans le processus de conciliation médicamenteuse,*
  - o *Organiser le suivi par le généraliste, les spécialistes et psychiatres privés à la sortie du patient, ainsi que la communication des informations (courriers, comptes-rendus, contact téléphonique...)*
  - o *Réaliser un compte-rendu médical par le médecin généraliste de la structure transmis au médecin référent du patient,*
- *Conventionner avec le pôle odontologique du CHU ou la Mutualité Française,*
- *Former les professionnels aux comorbidités fréquentes en psychiatrie (Tabac, addictions, diabète ...).*
- *Evaluation des pratiques professionnelles : formalisation du projet d'Education du patient psychotique sur l'incidence de la pathologie psychiatrique sur l'état somatique de l'individu (consultations spécialisées, ateliers de prévention, formation des professionnels, mise en place d'indicateurs).*

### • **Les ateliers de promotions de la santé**

Le Centre de post-cure développe depuis plusieurs années des ateliers de promotion de la santé dans les domaines de l'alimentation-nutrition, de l'hygiène corporelle et bucco-dentaire et des IST.

Tous les patients participent, au cours de leur séjour, aux différents ateliers proposés.

Ils sont animés par les infirmiers et les éducateurs du Centre de post-cure.

L'atelier sur les IST se déroule avec une infirmière du CEGIDD (conventionnement), possédant une expertise dans ce domaine et facilitant l'accès au service de dépistage.

*Afin de renforcer ses actions en prévention et promotion de la santé, les objectifs suivants ont été retenus :*

- *Collaboration avec un professionnel extérieur sur le thème de l'alimentation adapté au public accueilli,*
- *Intervention de professionnels extérieurs (dentiste, sage-femme...) sur les ateliers de promotion de la santé,*
- *Création d'un atelier de prévention des accidents domestiques,*
- *Création d'un atelier sur la thématique du sommeil,*
- *Formation aux premiers secours des patients accueillis.*
- *Mise en place d'un groupe de travail sur la prévention des addictions*

L'équipe participe activement aux campagnes nationales de prévention telles que le Mois sans tabac (en collaboration avec l'ANPAA), le dépistage du cancer du sein ...

- **La communication sur la représentation sociale des patients en psychiatrie**

Consciente de l'importance de communiquer autour de son expérience et de ses savoir-faire, et aussi de son rôle à tenir dans l'évolution positive des représentations liées aux maladies psychiques, l'Association l'Amitié encourage pleinement ses salariés à s'inscrire à toute manifestation œuvrant dans ce sens.

Pour exemple L'Association participe :

- Aux groupes de travail proposé par le Conseil Local autour de la Souffrance Psychique. Elle concourt également activement à l'organisation et au déroulement de la semaine de la santé mentale, en proposant, entre autres, des journées portes ouvertes, ou encore des expositions artistiques.
- Aux ateliers d'échanges sur les pratiques professionnelles du réseau santé précarité et du réseau Addica ce qui amène à une meilleure connaissance du public que nous suivons et à une réflexion sur nos pratiques professionnelles.

*Les objectifs en termes de communication et de représentation sont :*

- *La création d'un site internet de présentation de l'Association l'Amitié,*
- *Des propositions de stage d'immersion pour partage de connaissances et d'expériences par l'accueil de professionnels extérieurs,*
- *L'inscription des professionnels du Centre de post-cure au sein de nouveaux réseaux en lien avec notre population.*

## **2.4 Axe 4 : Réduire l'écart par rapport à la moyenne nationale du taux de mortalité par suicide dans les départements les plus touchés**

L'évaluation du risque suicidaire se fait de manière continue par le biais des entretiens infirmiers et médicaux.

Des professionnels ont été formés au repérage du risque suicidaire.

*L'objectif est de généraliser cette formation à l'ensemble de l'équipe.*

## **Partie 3 : Qualité, Gestion des Risques et du système d'information et évaluation des pratiques professionnelles**

### **3.1 La Politique de Gestion des Risques**

Soucieux de la qualité de la prise en charge de ses patients ainsi que de leur satisfaction, et conformément aux exigences de la procédure de certification des établissements de santé définies par la Haute Autorité de Santé (HAS), le Centre de post-cure l'Amitié définit et met en œuvre une politique d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques et de la sécurité des soins.

Intégrée dans les orientations stratégiques et le projet d'établissement, cette politique qualité en constitue un axe important. Définie conjointement par le Président de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) et par la Direction, la Cellule Qualité et Gestion des Risques (CQGDR) en assurent le suivi et la mise à jour par le biais du programme d'amélioration continue de la qualité (Cf. Partie 5, plans d'actions « Compte qualité et plan d'action général »). Ce programme est mis en application sur le terrain par l'ensemble des professionnels de l'établissement et coordonné par un responsable qualité rSSI<sup>2</sup>. La CQGDR se réunit mensuellement afin d'assurer ce suivi.

L'établissement est certifié selon la procédure de la Haute Autorité de Santé (HAS), dont les résultats sont publics et accessibles sur le site de la HAS : [https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c\\_260775/fr/foyer-l-amitie-reims](https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_260775/fr/foyer-l-amitie-reims) ainsi que sur le site <https://www.scopesante.fr>

En Février 2015, Le Centre de post-cure l'Amitié a obtenu la Certification de la Haute Autorité de Santé sans réserve ni recommandation, obtenant un niveau A.

Les deux points sensibles évoqués lors de la visite ont été levés depuis (Elaboration d'une politique du dossier patient et mise en œuvre d'une EPP sur la pertinence des soins).

*La prochaine visite de la HAS aura lieu en février 2021. Le compte Qualité de suivi a été adressé en août 2018 et a été validé par la HAS.*

*Le prochain envoi du compte qualité avant la certification aura lieu en août 2020.*

#### **• Le circuit du médicament**

En l'absence de pharmacie à usage interne (PUI), une convention a été passée entre le Centre et la pharmacie mutualiste et est réévaluée régulièrement. Cette convention fixe les règles de délivrance nominative des médicaments dans le respect du décret du 6 avril 2011 ainsi que la présence d'un pharmacien au sein des commissions de l'établissement, dans les groupes de travail en lien avec le circuit du médicament et pour les contrôles mensuels de la pharmacie du Centre.

Les achats de matériels de soins sont réalisés auprès de la pharmacie mutualiste, des centrales d'achat, ou auprès de fournisseurs locaux.

<sup>2</sup> rSSI : réfèrent Sécurité du Système d'Information  
Centre de post-cure l'Amitié – projet d'établissement 2019-2023

*Les objectifs d'amélioration envisagés sont :*

- \* Remettre à jour régulièrement la convention au regard de l'évolution des pratiques et des lois,*
- \* Réaliser des bilans annuels entre l'équipe de la pharmacie et le Centre avec la mise en place d'un plan annuel d'actions d'amélioration du partenariat,*
- \* Bénéficier à terme de la PUF<sup>3</sup> de l'EPSMM dans le cadre de notre convention de partenariat.*

### • **L'analyse des risques**

Annuellement, le Centre de postcure met à jour le document unique des risques professionnels en y intégrant depuis 2017 la notion de risques psychosociaux (enquête menée auprès des professionnels tous les 2 ans).

*Pour chacune des thématiques obligatoires de la V2014, le Centre de post-cure réalise une cartographie des risques qui est actualisée tous les 2 ans, parallèlement au compte qualité que nous renvoyons à la HAS.*

## **3.2 Les commissions « qualité et sécurité des soins »**

De par son statut d'établissement sanitaire, le Centre de post-cure l'Amitié est soumis à l'obligation de mettre en place des commissions et sous-commissions liées à la qualité et à la sécurité des soins. Les commissions et sous-commissions se réunissent le mardi midi, par roulement. Chacune de ces commissions dispose d'un règlement intérieur définissant son mode de fonctionnement et ses missions.

### • **La Commission Médicale d'Etablissement (CME)**

La Commission médicale d'établissement représente l'ensemble des composantes du corps médical de la structure. Elle donne son avis sur l'ensemble des éléments stratégiques de la structure (projet d'établissement, les différentes politiques ...). Elle est présidée par le médecin psychiatre de l'établissement.

*Ses objectifs principaux sont :*

- \* Donner un avis sur les orientations stratégiques de l'établissement,*
- \* Valider les politiques en lien avec la démarche qualité,*
- \* Piloter l'évaluation des pratiques professionnelles,*
- \* Donner un avis sur les orientations du plan de formation.*

### • **La Cellule Qualité et Gestion des Risques (CQGDR)**

La cellule qualité est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan pluriannuel qualité/risques dans toutes ses composantes. Elle est l'organe de pilotage qui coordonne la démarche qualité et la sécurité du système d'information.

*Ses objectifs principaux sont :*

- \* Coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des actions du PAQSS avec les autres commissions,*
- \* Définir un temps dédié à l'analyse des pratiques professionnelles,*
- \* Suivre la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Soins et son optimisation,*
- \* Déployer le programme Hop'en dans la continuité du programme Hôpital Numérique.*

### • **La Commission Des Usagers (CDU)**

La CDU a une double mission : veiller au respect des droits des usagers et faciliter leurs démarches ; et contribuer à l'amélioration de la qualité d'accueil et de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches. La CDU est présidée par le Président de l'association, et réunit des professionnels mais aussi des représentants des usagers, issus d'associations représentatives, dans le cas du Centre de post-cure psychiatrique, il s'agit de l'UNAFAM.

*Ses objectifs sont :*

- \* Promouvoir la bientraitance,*
- \* Recueillir les plaintes et réclamations et y apporter une réponse,*
- \* Evaluer la satisfaction des patients et mettre en œuvre les actions adéquates,*
- \* Développer des groupes de paroles avec la psychologue du Centre afin de d'aider les patients à donner du sens aux règles de vie en société*

### • **Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)**

Le CLIN organise la surveillance et la prévention des infections associées aux soins dans une démarche de veille épidémiologique et de gestion des risques infectieux. Le CLIN travaille en étroite collaboration avec la cellule qualité et gestion des risques.

*Ses objectifs sont :*

- \* Harmoniser les pratiques professionnelles en lien avec l'hygiène,*
- \* Réaliser des audits réguliers,*
- \* Maintenir un score supérieur à B au Bilanlin,*
- \* Evaluer régulièrement la prestation Hygiène des locaux et l'adapter,*
- \* Faire évoluer les ateliers d'Hygiène en fonction des besoins des patients*

### • **Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)**

La mission principale du CLUD est de proposer des axes d'amélioration et de coordonner les actions visant à la prise en charge de la douleur, quelle qu'en soit le type, l'origine et le contexte.

*Ses objectifs sont :*

- \* Améliorer la prise en charge de la douleur en Psychiatrie,*
- \* Valoriser l'utilisation des traitements non médicamenteux,*
- \* Informer les patients sur les risques liés à l'utilisation des antalgiques (automédication),*

## • **Le Comité de Liaison Alimentation Nutrition (CLAN)**

Le CLAN permet un dialogue et émet des propositions quant à l'alimentation des patients. Il a une mission générale concernant la qualité des prestations de restauration. Il travaille en relation étroite avec le prestataire de service, la société ELIOR, tant d'un point de vue nutritionnel que qualitatif.

*Ses objectifs sont :*

- \* *Suivre l'évolution des troubles nutritionnels,*
- \* *Lutter contre l'apathie et encourager l'activité physique,*
- \* *Promouvoir les comportements alimentaires sains,*
- \* *Harmoniser les pratiques professionnelles en lien avec l'alimentation au sein du Centre*

## • **Le Comité de Retour d'Expériences (CREX)**

Tout évènement préoccupant fait l'objet d'une déclaration dite « d'évènement indésirable » interne à l'établissement. Une procédure définit leur gestion notamment le traitement des alertes ascendantes (incluant les EIG<sup>4</sup>). La mission de la CREX est donc l'analyse des événements les plus graves sélectionnés par un collègue de professionnels.

*Ses objectifs sont :*

- \* *Réaliser au moins 4 CREX par an,*
- \* *Former l'ensemble des professionnels à la méthodologie d'analyse utilisée (Méthode ORION),*
- \* *Mettre en œuvre des RMM<sup>5</sup> systématiques en cas de décès*

## • **Le comité du médicament (COMED)**

Le COMED participe à la définition de la politique de sécurisation du circuit du médicament à l'intérieur de l'établissement (de la prescription à l'administration).

*Ses objectifs sont :*

- \* *Sécuriser le circuit du médicament,*
- \* *Mettre en œuvre la conciliation médicamenteuse,*
- \* *Favoriser l'observance des traitements,*
- \* *Informar le patient sur ses traitements,*
- \* *Harmoniser les pratiques professionnelles.*

## • **La Cellule d'Identitovigilance (CIV)**

La Cellule d'identitovigilance est l'organe en charge de la surveillance et de la prévention des erreurs et des risques liés à l'identification des patients au sein d'un établissement de santé.

<sup>4</sup> EIG : Evénements Indésirables Graves

<sup>5</sup> RMM : Revue de Mortalité et de Morbidité est une analyse collective, rétrospective et systémique de cas marqués par la survenue d'un évènement indésirable associé aux soins (décès, complication, mais aussi tout évènement indésirable qui aurait pu causer un dommage au patient).

*Ses objectifs sont :*

- \* Améliorer l'identification des patients en déployant les procédures adéquates,*
- \* Mettre en œuvre la politique d'identification définie,*
- \* Déployer le Dossier Médical Partagé (DMP)*

### **3.3 La politique d'Organisation et d'Evaluation des Pratiques Professionnelles**

L'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) est une démarche d'analyse d'une pratique professionnelle ou d'une activité, en référence à des recommandations professionnelles, selon un protocole explicite comportant la mise en œuvre et le suivi d'actions d'amélioration.

L'établissement détermine ses démarches EPP en fonction des axes de progrès mis en évidence afin de concourir à une amélioration des pratiques quotidiennes. Ces EPP sont réalisées avec la collaboration des professionnels, la plupart du temps au sein des instances représentatives ou par le biais de groupe de travail spécifique lorsque c'est nécessaire.

L'établissement a mis en œuvre des programmes EPP sur un certain nombre de thématiques :

Nom de la démarche EPP	Objectifs principaux
Utilisation optimale du dossier patient	Informatiser la trame du "Projet de Soins Personnalisé" Harmoniser la tenue du dossier en définissant les modalités en équipe pluridisciplinaire
Pertinence de l'utilisation des moyens médicamenteux dans la prise en charge de la douleur	Valoriser l'utilisation des traitements non médicamenteux, Informar les patients sur les risques liés à l'utilisation des antalgiques (automédication)
Dépistage des troubles nutritionnels en service psychiatrique	Suivre l'évolution des troubles nutritionnels, Lutter contre l'apathie et encourager l'activité physique, Promouvoir les comportements alimentaires sains
Sécurisation du parcours patient	Analyser les événements indésirables Former les professionnels à la méthode d'analyse des événements indésirables Réaliser 4 CREX par an
Conciliation Médicamenteuse	Mettre en œuvre la conciliation médicamenteuse selon la méthode de priorisation établie

Le suivi des EPP est tracé dans un tableau de bord mis à jour annuellement.

Le DPC (Développement Professionnel Continu) constitue une évaluation des pratiques professionnelles, entre autres par l'acquisition de « bonnes pratiques », c'est pourquoi le plan de formation est également élaboré en fonction de ces objectifs.



## 3.4 Les autres politiques

### • Politique de sécurité des biens et des personnes

Le Centre de postcure l'Amitié est un établissement, de type U de 4eme catégorie, recevant du public. Cette politique s'appuie sur des outils réglementaires que sont notamment :

- Le registre de sécurité qui reprend l'ensemble des contrôles obligatoires de la structure qu'ils soient annuels, triennal ou quinquennal (Installations incendie, installations électriques, gaz, ascenseurs, ...) ainsi que les actions de maintenance et la formation des professionnels ;
- Le carnet sanitaire qui reprend les contrôles de l'eau (contrôle des températures, de la potabilité et de la légionelle)

*Les objectifs principaux sont :*

*\* Assurer la maintenance des installations et des équipements pour garantir la sécurité des biens et des personnes ;*

*\* Former les professionnels techniques afin d'assurer les opérations de base,*

*\* Réaliser les contrôles conformément à la réglementation,*

*\* Anticiper les travaux nécessitant un investissement important (EPRD)*

### • Politique achat et PAA (Plan d'Actions Achats)

La mise en œuvre du programme **PHARE** (Performance Hospitalière pour des Achats Responsables)<sup>6</sup> a permis de mettre en œuvre des tableaux de bord de suivi permettant d'avoir une vision plus juste des dépenses prévisionnelles. Ces tableaux de bord de suivi pluriannuels facilitent l'élaboration de l'EPRD.

*Les objectifs principaux sont :*

*\* Mettre en œuvre une revue de contrat annuelle des prestataires,*

*\* Etablir une base de données fiable des prestataires,*

*\* Etendre les tableaux de bords de suivi des dépenses pluriannuelles à l'ensemble de nos prestataires,*

*\*Renégocier régulièrement les contrats.*

<sup>6</sup> Le programme a été lancé en octobre 2011 par la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins). « Son objectif : dégager des « économies intelligentes », c'est-à-dire mieux acheter pour donner des marges de manœuvre supplémentaires aux hôpitaux, dans un contexte général de réduction budgétaire. Tout cela, en conservant le niveau actuel de prise en charge des patients. »

- **La PSSI ou Politique de Sécurité du Système d'Information.**

La Politique de Sécurité du Système d'Information constitue le cadre de référence pour la mise en œuvre de la Sécurité du Système d'Information au sein du Centre de Post-Cure l'Amitié. Elle se fonde sur une analyse de risques, qui doit faire l'objet de mises à jour régulières. Ainsi, elle formalise l'ensemble des éléments stratégiques, de l'organisation, de la démarche, des principes et des règles de sécurité ayant comme objectif la protection du Système d'Information.

Avec la mise en œuvre du programme « Hôpital numérique » entre 2014 et 2017, et bientôt du programme « Hop'en », les systèmes d'information hospitaliers se modernisent notamment en matière de e-santé. Les métiers sont fortement impactés par le Système d'Information de Santé, en particulier pour :

- La mise en œuvre du Dossier Médical Personnel (ou DMP, lancé par la loi n°2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie) ;
- La dématérialisation des processus métiers : gestion des prescriptions, gestion des soins ;
- L'ouverture et le partage d'information avec d'autres établissements ou professionnels de santé : e-santé, interventions à distance ...

*Les objectifs principaux sont :*

- \* *Améliorer la continuité des soins et les échanges entre les acteurs de la prise en charge,*
- \* *Mettre en œuvre le DMP et le partage d'informations inter-établissements,*
- \* *Faire évoluer le logiciel métier et sa sécurité dans le cadre de notre convention avec l'EPSMM,*
- \* *Intégrer le programme « Hop'en »*

## Partie 4 : Projet Social

Le projet social définit les objectifs généraux de la politique sociale de l'établissement ainsi que les mesures permettant la réalisation de ces objectifs.

Garant de la cohésion et de la dynamique des Ressources Humaines, le projet social « a pour objectif principal de donner un signe fort au personnel de la volonté de l'établissement, à travers des actions ciblées, à conduire une politique de recrutement, de fidélisation, de formation et de promotion, ainsi que de prise en compte des conditions de travail ».

Le PRS 2018-2028 vise également à promouvoir les conditions de vie et de travail favorables à la santé et à la maîtrise des risques environnementaux.

### 4.1 Politique sociale de l'établissement

L'Amitié, association de l'Economie Sociale et Solidaire, a à cœur d'allier, dans le cadre de sa mission de service public, qualité de prise en charge et qualité de vie au travail. Le niveau d'adaptabilité croissant exigé de la part des salariés requière d'organiser le travail de telle façon à ce que le bien-être des salariés soit recherché au bénéfice du bien-être des patients.

#### • Dialogue social

Conformément au code du travail, un Comité Social et Economique a été instauré en septembre 2018. Deux collègues, cadre et non cadre, représentent les intérêts des salariés. Les membres du CSE, formés en mai 2019 à l'exercice de cette nouvelle fonction, se réunissent une fois par mois. Un registre où figure les procès-verbaux de ces réunions est mis à disposition de l'ensemble du personnel à l'accueil du Centre de post-cure ainsi que dans les Services.

Une newsletter rédigée et publiée à l'attention du personnel depuis le 01 Janvier 2012 est élaborée trimestriellement. Elle informe :

- De l'actualité de l'association (dates, événements...)
- Des activités menées par les salariés au profit des patients et des bénéficiaires des services,
- Des mouvements de personnels
- Des événements indésirables (bilan trimestriel)

Objectifs :

- Améliorer la communication
  - Ajouter à la newsletter un item « QVT » et un item « Actualité associative »

#### • Formation professionnelle

Le plan annuel de formation regroupe l'ensemble des actions de formation que l'employeur décide de mettre en œuvre pour ses salariés. Il vise, en relation avec le projet de l'établissement, les projets des Services et le CPOM<sup>7</sup>, à répondre aux obligations réglementaires en matière de sécurité (SST, AFGSU, Incendie...) ainsi qu'à développer les compétences et les qualifications. Il permet de prévoir et d'anticiper les besoins, de favoriser l'acquisition de savoir-faire et l'adaptation des salariés en fonction des objectifs de développement de l'établissement.

<sup>7</sup> CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens  
Centre de post-cure l'Amitié – projet d'établissement 2019-2023

Les besoins sont également recensés en réunion de direction et en CSE et permettent de définir les orientations stratégiques et axes d'améliorations diffusés ensuite aux salariés. Leurs demandes sont recueillies au cours des entretiens individuels annuels et sont enregistrées et argumentées via un formulaire.

Le plan de formation est présenté en CSE et approuvé en Conseil d'Administration.

Les objectifs concernant la formation professionnelle sont :

- D'étoffer l'offre de formation par le biais de la convention avec l'EPSMM,
- De favoriser les temps d'échange et de retour d'expérience interprofessionnels,
- De valoriser les formations réalisées (retour d'expérience),
- De former les professionnels en interne aux outils de la communication et du travail en équipe.

### • **Accueil et accompagnement des nouveaux professionnels**

Cet accueil fait l'objet d'une procédure validée. Les nouveaux arrivants sont accueillis par la direction ou le cadre de santé. Une visite de l'établissement est réalisée ainsi qu'une présentation des personnels administratifs. Le nouveau professionnel rencontre l'ensemble des patients lors de la réunion soignés-soignants. La rédactrice constitue le dossier administratif et prend RDV auprès de la médecine du travail qui suivra les salariés tout au long de leur parcours au sein de la structure.

Un tutorat est mis en place avec un salarié expérimenté afin d'accompagner et de renseigner le nouvel arrivant sur une période donnée.

Un « guide de démarrage rapide » a été élaboré afin de faciliter la prise de poste (Journée type, logiciel métier, circuit du médicament, procédures et documents clés...).

*L'objectif visé est d'actualiser les livrets d'accueil des nouveaux professionnels et des stagiaires*

## **4.2 Prévention des risques psycho-sociaux**

Les salariés sont suivis de façon régulière et périodique par la médecine du travail (Reims Santé au Travail situé 28 rue René Cassin 51430 Bezannes).

Une évaluation des risques professionnels (Document Unique des Risques Professionnels) est réalisée annuellement. Le DURP est tenu à jour par le gestionnaire des risques.

En interne, la psychologue institutionnelle reçoit les salariés en entretien individuel sur simple demande.

Le Centre réalise un entretien annuel professionnel, incluant tous les deux ans un questionnaire sur les risques psychosociaux. Les résultats de la dernière étude n'ont pas mis en avant de risques avérés ou majeurs dans ce domaine, seuls des points d'amélioration concernant le partage de l'information sur l'avancement des projets associatifs, l'interruption fréquente de tâches, et un manque de retour sur le travail réalisé, ont été rapportés.

*Les objectifs principaux sont :*

- Faire évoluer le contenu de la newsletter,
- Recevoir en entretien individuel les salariés reprenant leur poste après tout arrêt de travail de plus de 5 jours,

## 4.3 Démarche de qualité de vie au travail

La qualité de vie au travail est le résultat d'un ensemble de démarches, de règles, de pratiques construites au cours du temps à travers les échanges professionnels combinant le souci d'amélioration des conditions de travail et celui de l'efficacité.

En lien avec le CSE,

Les objectifs sont :

- Former les cadres et les représentants du personnel à la QVT,
- Elaborer un diagnostic QVT,
- Proposer de nouvelles sessions d'initiation (sophrologie, communication non violente...)

## 5<sup>ème</sup> Partie : plan d'action

### Plan d'actions de la convention cadre EPSMM/Association l'Amitié

#### Axe N°1 : Renforcer le partenariat

Objectifs intermédiaires	Actions à entreprendre	Moyens à mettre en œuvre	Indicateurs	Pilotes	Echéance
Développer la filière Santé Mentale du département de la Marne	Mettre en œuvre le volet « Santé mentale » du PRS Grand-Est 2018-2028	Mise en cohérence des axes stratégiques des structures	PTSM finalisé	Les Directeurs	2022
Déployer la communauté psychiatrique de territoire dont l'EPSM est le garant	Intégrer le Directeur de l'Amitié au COPIL de la CPT	Participation aux groupes de travail	CR réunion	EPSMM	2019
Organiser les parcours de soins et d'accompagnement des personnes prises en charge	Coordonner les projets médicaux des structures	Partage de l'information	Organisation d'une réunion inter secteur annuelle (cf. Compte rendu)	Dr Fabien Getten	Fin 2019
Assurer une collaboration opérationnelle entre les Directions des structures	Intégrer le Directeur de l'Amitié aux réunions de direction de l'EPSMM	Partage de compétences par mise à disposition ponctuelle	Convention cadre signée et réévaluée tous les 2 ans	M. Dousseau	2019
	Intégrer le Directeur de l'EPSMM aux Conseils d'Administration de l'association l'Amitié	Partage de compétences par mise à disposition ponctuelle		CA	2019

*Plan d'actions de la convention cadre EPSMM/Association l'Amitié*

*Axe N°2 : Assurer une complémentarité et une qualité des activités de soins*

<b>Objectifs intermédiaires</b>	<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Echéance</b>
Coordonner les projets médicaux des structures	Identifier la place et le rôle du centre et des services de l'association l'Amitié dans le projet médical de l'EPSMM	Intégration au projet d'établissement de l'EPSMM	Rapport d'activité annuel	EPSMM	Fin 2018
	Identifier la place et le rôle de l'EPSMM dans le projet médical du centre l'Amitié	Intégration au projet d'établissement du centre l'Amitié	CR annuel de la réunion inter secteur	Centre l'Amitié	Fin 2018
	Organiser des échanges inter-secteurs	Rencontre annuelle au centre l'Amitié, participation aux synthèses trimestrielles, ...		Centre l'Amitié	Continu
Améliorer la qualité, la diversité et l'efficacité des pratiques et de l'offre de soins	Bénéficier de la plateforme de formation de l'EPSMM	Formation continue des professionnels, partage d'expériences	Nombre de professionnels formés par an	EPSMM	Continu
	Sécuriser le circuit du médicament	Mutualisation de moyens et d'équipements (PUI EPSMM)		EPSMM/ Centre l'Amitié	2022
Améliorer le parcours patient et en assurer la continuité	Limiter les ruptures de parcours	Engagement de réhospitalisation par le secteur prescripteur	Rapport d'activité annuel	EPSMM	Continu
	Eviter les hospitalisations inadéquates	Commission de préadmission		Centre l'Amitié	Continu
	Eviter les réhospitalisations	Etayage médico-social des services SAVS et SAMSAH		SAVS-SAMSAH	Continu
Améliorer le parcours patient et en assurer la continuité	Renforcer les partenariats avec les structures d'aval	Signer de nouvelles conventions avec les structures sociales et médico-sociales	Nombre de conventions signées Nombre de rencontres	EPSMM/ Centre l'Amitié	Continu
		Organiser des rencontres avec les partenaires sociaux et médico-sociaux		EPSMM/ Centre l'Amitié	Continu
Fluidifier le parcours d'aval	Améliorer le partage d'informations	Utilisation d'un dossier patient commun, agenda partagé	Etude de faisabilité à mener	EPSMM/ Centre l'Amitié	2022

*Plan d'actions de la convention cadre EPSMM/Association l'Amitié*

*Axe N°2 : Assurer une complémentarité et une qualité des activités de soins*

<b>Objectifs intermédiaires</b>	<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Echéance</b>
		Transmission mensuelle des places disponibles sur le Centre		Cadre de santé	Continu

*Axe N°3 : Faciliter la réalisation de projets respectifs ou communs, en assurer la cohésion sur son territoire et l'efficience*

<b>Objectifs intermédiaires</b>	<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Echéance</b>
Réaffirmer le rôle de structure sanitaire passerelle « Hôpital-Ville » du Centre	Accompagner du projet de soins au projet de vie des patients	Faire évoluer les pratiques en réhabilitation psycho-sociale	Nombre de projets aboutis (cf. rapport d'activité annuel)	Centre l'Amitié	2022
Améliorer les conditions d'accueil des patients et bénéficiaires	Finaliser le projet de reconstruction de l'établissement et des services de l'Amitié	Mise à disposition de M. BENHASSAN	Planning de l'opération immobilière	CA l'Amitié	Dépôt du permis de construire



## PROJET MEDICAL – PROJET DE SOINS

### Axe 1 : Développer une offre de réhabilitation psychosociale en adéquation avec le projet de vie des usagers

Objectifs	Actions à entreprendre	Moyens à mettre en œuvre	Indicateurs	Pilote	Echéance
Développer la réhabilitation psychosociale par la remédiation cognitive	Mettre en œuvre la remédiation cognitive	Formation de la psychologue à la remédiation cognitive	Nbre de professionnels formés (Rapport d'activité annuel)	Psychologue	2019
		Formation des professionnels soignants par la psychologue		Psychologue	2020-2021
		Mise en place d'ateliers de remédiation cognitive sur logiciel		Psychologue	2020-2023
Développer la réhabilitation psychosociale par la démarche éducative	Mettre en œuvre de la démarche éducative	Formalisation de la démarche éducative	Nbre de démarche formalisée	Psychologue	2020-2023
Diversifier les compétences dans le champ du handicap	Créer un poste d'ergothérapeute			Direction	2021-2022
Développer la réhabilitation psychosociale par la réinsertion sociale	Renforcer les conventions de partenariats en lien avec la réinsertion sociale	Développement des partenariats avec les agences immobilières privées	Nbre de conventions signées	Cadre de santé	Continu
		Convention avec les ESAT de la région		Cadre de santé	Continu
		Développement de l'axe formation emploi dans les PPS		Cadre de santé	2019-2020
		Faire vivre la convention avec le GEM	Actions menées en partenariat avec le GEM	Cadre de santé	Continu

## *PROJET MEDICAL – PROJET DE SOINS*

### *Axe 2 : Améliorer l'accès, la fluidité aux soins et l'accompagnement ambulatoire*

<b>Objectifs</b>	<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Pilote</b>	<b>Echéance</b>
Eviter les ruptures de parcours	Optimiser les échanges intersectoriels	Mise en place d'une fiche de liaison	% de présence de la fiche de liaison dans le dossier patient	Cadre de santé	2021
		Mise en œuvre du DMP	Nombre de DMP créé	Cadre de santé	2021
		Mise en place de la fiche d'évaluation du risque de rupture de parcours de la HAS	% de présence de la fiche d'évaluation dans le dossier patient	Cadre de santé	2021
Améliorer l'accompagnement social	Travailler en collaboration avec la MDPH	Participation de l'assistante sociale aux réunions MDPH	Nbre de dossiers traités en collaboration	AS	Continu
		Organisation d'échanges avec la MDPH sur les dossiers complexes		AS	Continu

## PROJET MEDICAL – PROJET DE SOINS

*Axe 3 : Faciliter l'accès aux soins intégrés, à la prévention et à la réduction des risques et des dommages pour l'ensemble des personnes en souffrance psychique*

Objectifs	Actions à entreprendre	Moyens à mettre en œuvre	Indicateurs	Pilote	Echéance
Renforcer le suivi de la prise en charge somatique	Renforcer la communication avec les médecins généralistes, les spécialistes et les psychiatres privés	Informier le médecin référent lors de l'admission d'un patient	Indicateurs d'activité (cf. rapport d'activité annuel) Audit dossier patient	Cadre de santé	2019
		Intégrer le médecin généraliste dans le processus de conciliation médicamenteuse			2020
		Organiser le suivi par le généraliste, les spécialistes et psychiatres privés à la sortie du patient, ainsi que la communication des informations (courriers, comptes-rendus, contact téléphonique...)			2020
		Réaliser un compte-rendu médical par le médecin généraliste de la structure transmis au médecin référent du patient,			2020
	Travailler avec le pôle odontologique du CHU ou la Mutualité Française	Bilan dentaire annuel	Dossier Patients	Cadre de santé	2019
	Former les professionnels aux comorbidités fréquentes en psychiatrie	Mise en œuvre du plan de formation en adéquation avec la prise en charge	Plan de formation annuel	Direction	Continu
	Evaluer les pratiques professionnelles	Formalisation du projet d'éducation du patient psychotique	Bilan des actions menées (cf. Rapport d'activité annuel)	Cadre de santé	2020

## PROJET MEDICAL – PROJET DE SOINS

*Axe 3 : Faciliter l'accès aux soins intégrés, à la prévention et à la réduction des risques et des dommages pour l'ensemble des personnes en souffrance psychique*

Objectifs	Actions à entreprendre	Moyens à mettre en œuvre	Indicateurs	Pilote	Echéance
Poursuivre le développement des ateliers de promotion de la santé	Collaborer avec un professionnel extérieur sur le thème de l'alimentation adapté au public accueilli	Contacter la maison de la nutrition ou la Mutualité Française	Nombre d'ateliers organisés (cf. rapport d'activité annuel)	CLAN	2021
	Faire intervenir sur les ateliers de promotion de la santé des professionnels extérieurs (dentiste, d'une sage-femme...)	Entretenir le réseau avec les partenaires (CEGIDD, CHU, ...)	Nombre d'ateliers organisés (cf. rapport d'activité annuel)	Cadre de santé	Continu
	Elaborer un atelier de prévention des accidents domestiques	Groupe de travail pluridisciplinaire	Nombre d'ateliers organisés (cf. rapport d'activité annuel)	Cadre de santé	2021
	Développer un atelier sur la thématique du sommeil	Groupe de travail pluridisciplinaire	Nombre d'ateliers organisés (cf. rapport d'activité annuel)	Cadre de santé	2021
	Proposer une formation aux premiers secours, à destination des patients accueillis	Groupe de travail pluridisciplinaire	Nombre d'ateliers organisés (cf. rapport d'activité annuel)	Cadre de santé	2021
	Mettre en place un groupe de travail sur la prévention des addictions	Groupe de travail pluridisciplinaire	Nombre d'ateliers organisés (cf. rapport d'activité annuel)	Cadre de santé	2021
Communiquer sur la représentation sociale des patients en psychiatrie	Créer un site internet de présentation de l'Association l'Amitié	Définir un cahier des charges pour le futur site et les objectifs	Création effective du site	Direction	2021

## *PROJET MEDICAL – PROJET DE SOINS*

*Axe 3 : Faciliter l'accès aux soins intégrés, à la prévention et à la réduction des risques et des dommages pour l'ensemble des personnes en souffrance psychique*

<b>Objectifs</b>	<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Pilote</b>	<b>Echéance</b>
	Proposer des stages d'immersion pour partage de connaissances et d'expériences par l'accueil de professionnels extérieurs	Elaboration de lettre de mission en accord avec l'EPSM ou autre partenaire	Nombre d'échanges annuel	Direction	2022
	Développer l'inscription des professionnels du Centre de post-cure au sein des réseaux en lien avec notre population.	Participer aux réseaux tels que Santé précarité, addica, sport pour tous ...	Nombre de réunions suivies au sein des réseaux	Cadre de santé	Continu

*Axe 4 : Réduire l'écart par rapport à la moyenne nationale du taux de mortalité par suicide dans les départements les plus touchés*

<b>Objectifs</b>	<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>Pilote</b>	<b>Echéance</b>
Prévenir les passages à l'acte suicidaire	Former l'équipe au repérage de la crise suicidaire	Assurer une formation régulière pour toucher l'ensemble de l'équipe	Nombre de professionnels formés par an	Cadre de santé	Continu

## *PROJET SOCIAL*

### *Axe 1 : Mettre en œuvre la politique sociale de l'établissement*

<b>Objectifs</b>	<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Pilote</b>	<b>Echéance</b>
Améliorer la communication	Intégrer un item « actualité associative » à la newsletter trimestrielle		Newsletter	Responsable Qualité	Continu
	Permettre au CSE de réaliser ses nouvelles missions	Formation des membres du CSE	Attestation de formation	Direction	2019
Favoriser le développement des compétences professionnelles	Etoffer l'offre de formation par le biais de la convention avec l'EPSMM	Participation à la commission de formation de l'EPSMM	Rapport d'activité	Direction	2021
	Favoriser les temps d'échanges et valoriser les formations réalisées	Organisation de temps de retour d'expérience	CR réunion d'équipe	Cadre de santé	Continu
	Former les professionnels en interne aux outils de la communication et du travail en équipe	Organisation de sessions de formations ciblées sur des sujets précis selon les besoins	Nombre de formations dispensées / an	Responsable Qualité	Continu
	Améliorer la lisibilité du parcours DPC des professionnels	Inclure cette dimension dans les entretiens annuels	CR entretiens annuels	Equipe cadres	2020
Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants	Actualiser les livrets d'accueil des nouveaux professionnels et des stagiaires	Groupe de travail pluridisciplinaire	Livret d'accueil	Cadre de santé	2020
	Formaliser le processus RH de la structure : parcours des salariés de l'entrée à leur sortie	Groupe de travail équipe cadres Evaluation GPEC	Processus formalisé Tableau de bord RH	Equipe cadres	2021

## ***PROJET SOCIAL***

### ***Axe 2 : Prévenir les risques psychosociaux***

<b>Objectifs</b>	<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Pilote</b>	<b>Echéance</b>
Evaluer les risques psychosociaux au sein de la structure	Analyser les résultats de l'enquête biannuelle intégrée à l'entretien annuel	Entretien professionnel	Résultat du diagnostic RPS	Equipe cadres	2021
Faire évoluer le contenu de la newsletter	Intégrer un item « QVT » à la newsletter trimestrielle		Newsletter	Responsable Qualité	Continu
Recevoir en entretien individuel les salariés reprenant leur poste après tout arrêt de travail de plus de 5 jours	Planifier l'entretien dès le retour du salarié	Réaliser un compte rendu de cet entretien	CR	Equipe cadres	2020

### ***Axe 3 : Mettre en œuvre une démarche de qualité de vie au travail***

<b>Objectifs</b>	<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Pilote</b>	<b>Echéance</b>
Former les cadres et les représentants du personnel à la QVT	Intégrer ces actions de formations au plan de formation annuel	Formation externe	Nombre de personnes formées	Direction	2021
Initier une démarche QVT	Elaborer un diagnostic QVT	Communiquer les résultats aux professionnels	Newsletter	Equipe cadres	2020
Proposer de nouvelles sessions d'initiation	Organiser des sessions en fonction de la demande (sophrologie, communication non violente, ...)	Formations internes et intervenants externes	Nombre de sessions organisées	Equipe cadres	Continu

## Plan d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins 2019

<b>Critères de la HAS</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Pilote</b>	<b>Échéance</b>
14a - Gestion du dossier patient	Homogénéiser l'utilisation du PPS	Informatiser la trame du « projet de soins personnalisé » dans le dossier patient informatisé	Travail en groupe pluridisciplinaire	EBM et autres outils créés	CQGDR	Juin-19
12a - Prise en charge de la douleur	Mettre en place les entretiens douleurs	Réflexion quant à l'intégration des entretiens douleurs au entretiens infirmiers lorsque c'est pertinent	Entretien individuel avec le patient		CLUD	Avr-19
12a - Prise en charge de la douleur	Valoriser les traitements non médicamenteux	Réaliser la fiche conseil "douleur abdominale chronique ou évocatrice d'un trouble digestif fonctionnel"	Fiches conseil rédigée	Formalisation des supports	CLUD	Sept-19
12a - Prise en charge de la douleur	Améliorer la prise en charge de la douleur en psychiatrie	Formation d'une référente du CLUD sur la spécificité de la prise en charge de la douleur en santé mentale			CLUD	Report
12a - Prise en charge de la douleur	Améliorer la prise en charge de la douleur en psychiatrie	Diffusion auprès des autres référents CLUD et de l'équipe infirmière			CLUD	Report
12a - Prise en charge de la douleur	Valoriser les traitements non médicamenteux	Harmoniser les pratiques professionnelles quant à l'utilisation des moyens non médicamenteux et à leur traçabilité	Elaboration d'un outil d'évaluation		CLUD	Nov-19
12a - Prise en charge de la douleur	Valoriser les traitements non médicamenteux	Réaliser la fiche conseil « Lombalgies »	Fiches conseil rédigée	Formalisation des supports	CLUD	Nov-19
12a - Prise en charge de la douleur	Mieux informer les patients sur les risques liés aux traitements antalgiques	Réaliser une information sur les antalgiques destinés aux patients avec les risques de ceux-ci (semaine de la sécurité des patients : quizz)			CLUD	Nov-19



<b>Critères de la HAS</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Pilote</b>	<b>Échéance</b>
10a - Promotion de la bientraitance	Encourager les professionnels à analyser leurs pratiques par l'éthique et les valeurs professionnelles	Mener une réflexion collégiale sur le thème de la bientraitance Définir ce qu'est la bientraitance au sein du centre afin de l'intégrer à la culture de l'établissement Participer à des conférences sur l'éthique		Nombre de réunions Production du groupe Nombre de conférence suivi	CDU	Déc-19
10e - Respect des libertés individuelles	Permettre aux patients d'intégrer et de donner du sens aux règles de vie en société	Développer les groupes de paroles avec la psychologue du centre (sur la base notamment du règlement intérieur)	Groupe de travail pluridisciplinaire	Formalisation des objectifs de ces groupes de parole	CQGDR	Déc-19
14a - Gestion du dossier patient	Harmoniser la tenue du dossier patient	Définir les modalités de tenue du dossier patient via les EBM et le PPS	Groupe de travail pluridisciplinaire		COSSI	Déc-19
5a - Système d'information	Mettre en œuvre le RGPD	Réaliser un registre des activités de traitement des données personnelles		Plans d'action de mise en œuvre	COSSI	Déc-19
14a - Gestion du dossier patient	Optimiser la tenue du dossier patient	Définir les modalités de tenue du dossier patient	Groupe de travail pluridisciplinaire		COSSI	Déc-19
14a - Gestion du dossier patient	Développer les EBM	Suivre le déploiement des EBM et leur utilisation dans le dossier patient			COSSI	Déc-19
5a - Système d'information	Participer au programme Hop 'En	Intégrer le nouveau prérequis sur le partage et l'échange (DMP, ROR, ...)			COSSI	Report
5a - Système d'information	Participer au programme Hop 'En	Poursuivre les 5 domaines fonctionnels prioritaires et intégrer les 2 nouveaux			COSSI	Report
15a - Identitovigilance	Mettre à jour les procédures	Mettre à jour la procédure d'accueil médico-administratif et d'admission (intégration de la photo au DPI)	Groupe de travail pluridisciplinaire	Procédure formalisée	CIV	Juin-19

<b>Critères de la HAS</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Pilote</b>	<b>Échéance</b>
15a - Identitovigilance	Améliorer l'identification des patients	Automatiser l'impression d'étiquettes afin d'identifier les documents patients (données issues du référentiel unique d'identités)		CR CIV sur le projet	CIV	Déc-19
15a - Identitovigilance	Améliorer l'identification des patients	Ajouter la photo des patients dans leur dossier informatisé		% de dossier avec photo	CIV	Déc-19
15a - Identitovigilance	Déployer le DMP	Mettre à jour la procédure d'accueil médico-administratif dans ce sens		Procédure formalisée	CIV	Déc-19
20a - Management de la PEC médicamenteuse	Mettre en œuvre la conciliation médicamenteuse	Elaborer la procédure de conciliation médicamenteuse	Groupe de travail pluridisciplinaire		COMED	Janv-19
20a - Management de la PEC médicamenteuse	Faire un bilan de la collaboration	Organiser une rencontre avec la pharmacie Mutualiste afin de voir les axes d'amélioration envisageables et de réviser la convention		CR réunion	COMED	Mars-19
20a - Management de la PEC médicamenteuse	Mettre à jour les procédures	Valider la procédure « en cas d'hyperglycémie »			COMED	Mars-19
20a - Management de la PEC médicamenteuse	Créer les procédures nécessaires	Créer le protocole « en cas de maux de gorge » (Hexalyse)			COMED	Mars-19
20a - Management de la PEC médicamenteuse	Mettre en œuvre la conciliation médicamenteuse	Suivre les indicateurs CAQES de la conciliation médicamenteuse			COMED	Juin-19
20a - Management de la PEC médicamenteuse	Mettre à jour les procédures	Revoir la procédure de gestion des traitements personnels des patients			COMED	Juin-19
20a - Management de la PEC médicamenteuse	Favoriser l'observance des traitements et l'évaluer	Mener une réflexion professionnelle afin de définir les objectifs de cette information et les modalités			COMED	Déc-19
19b - Troubles de l'état nutritionnel	Définir la place du CLAN dans l'activité Cafét	Participer à la mise à jour du projet "cafét"	Groupe de travail pluridisciplinaire	Formalisation du nouveau projet	CLAN	Janv-19

<b>Critères de la HAS</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Pilote</b>	<b>Échéance</b>
19b - Troubles de l'état nutritionnel	Adapter les ateliers nutrition aux besoins des patients	Retravailler les ateliers nutrition	Groupe de travail pluridisciplinaire		CLAN	Janv-19
19b - Troubles de l'état nutritionnel	Suivre l'évolution des troubles nutritionnels	Présenter les résultats de l'audit IMC			CLAN	Janv-19
19b - Troubles de l'état nutritionnel	Harmoniser les pratiques	Présenter les nouveaux ateliers nutrition à l'équipe afin d'harmoniser le discours au sein des différentes activités liées à l'alimentation	Programmer un temps dédié	Cr de réunion	CLAN	Avr-19
19b - Troubles de l'état nutritionnel	Lutter contre l'apathie	Faire prescrire l'activité physique par le médecin en cas de surpoids pour encourager le patient à se dépenser			CLAN	Avr-19
19b - Troubles de l'état nutritionnel	Lutter contre l'apathie	Encourager l'activité physique au travers des activités thérapeutiques et de la quotidienneté (sortie marche avec Camille)	Groupe de travail pluridisciplinaire		CLAN	Mai-19
19b - Troubles de l'état nutritionnel	Améliorer la qualité des repas	Etudier les devis Elior pour les autres fournisseurs			CLAN	Mai-19
19b - Troubles de l'état nutritionnel	Suivre l'évolution des troubles nutritionnels	Mettre en place des indicateurs dans le dossier patient (combien de patients, acquis, comorbidité, lien avec IMC, ...)	Groupe de travail pluridisciplinaire	Rapport d'audit du dossier patient	CLAN	Oct-19
19b - Troubles de l'état nutritionnel	Développer les partenariats	Revoir les partenariats avec l'extérieur (Réseau santé bien-être, maison de la nutrition)			CLAN	Oct-19
19b - Troubles de l'état nutritionnel	Diffuser le message sur l'équilibre alimentaire	Adapter le discours dans l'ensemble des activités liées à la nourriture au sein du centre	Groupe de travail pluridisciplinaire		CLAN	Déc-19
24a - Sortie	Formaliser le processus « parcours du patient »	Revoir le processus de sortie	Groupe de travail pluridisciplinaire		CQGDR	Déc-19
19c - risque suicidaire	Sensibiliser au repérage de la crise suicidaire	Former les professionnels (intervention possible avec la psychologue de ZR5)	Groupe de parole	CR et émargement des rencontres	CQGDR	Déc-19

<b>Critères de la HAS</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Pilote</b>	<b>Échéance</b>
3d - qualité de vie au travail	Améliorer le travail d'équipe	Mettre en œuvre un temps dédié à l'amélioration de l'organisation des soins, à leur réalisation, ...	Temps d'échange défini avec charte de réunion	CR de réunion	CQGDR	Déc-19
3d - qualité de vie au travail	Améliorer le travail d'équipe	Mettre en œuvre un temps dédié à l'analyse de pratiques	Temps d'échange défini avec charte de réunion	Cr de réunion	CQGDR	Déc-19
3d - qualité de vie au travail	Améliorer l'efficacité professionnelle	Réaliser des formations en interne sur les outils de la gestion du temps et du travail d'équipe	Support de formation	Feuille d'émargement	CQGDR	Déc-19
8g - Maîtrise du risque infectieux	Harmoniser les pratiques	Vérifier la mise en œuvre de la procédure d'entretien des machines à laver	Contrôle ponctuel		CLIN	Juin-19
8g - Maîtrise du risque infectieux	Harmoniser les pratiques	Former tous les professionnels à la méthode utilisée au cours des ateliers hygiène (kits, fiches)	Réunion d'équipe	Nbre de professionnels formés	CLIN	Déc-19
8g - Maîtrise du risque infectieux	Adapter la prestation hygiène des locaux	Définir les mesures à mettre en place lors d'un risque épidémique	Réflexion pluridisciplinaire	Formalisation des mesures à prendre	CLIN	Déc-19
8g - Maîtrise du risque infectieux	Evaluer la prestation Hygiène des locaux	Réaliser au moins 10 contrôles de l'hygiène des locaux par an selon la grille établie	Contrôle des chambres après les sorties des patients	Résultat des contrôles	CLIN	Déc-19
8g - Maîtrise du risque infectieux	Repenser l'atelier Hygiène aux appartements	Mener une réflexion sur les objectifs		Nbre d'ateliers	CLIN	Déc-19

## **Annexes**

- Bilan du plan d'action 2013-2017
- Organigramme

## Plans d'action du projet 2013-2017

### PROJET MEDICAL – PROJET DE PRISE EN CHARGE DU PATIENT

#### Axe 1 : Réaffirmer le caractère postcure psychiatrique de l'établissement

Objectifs	Actions à entreprendre	Etat
Mise en œuvre du <b>Projet de Soin Personnalisé (PSP)</b>	Réajuster le contenu du PSP Informatiser le PSP Intégrer l'utilisation du PSP dans la pratique quotidienne et lors des synthèses trimestrielles Evaluer l'utilisation du PSP	Réalisé
Amélioration du travail en réseau	Renforcer la collaboration avec les services locaux en santé mentale Privilégier des partenariats pour le suivi des patients, pour la prévention et également sur de la formation	Réalisé
Sécurisation de la structure	Relever les incidents Sensibiliser les patients à informer de leurs absences	Réalisé
Suivi des réhospitalisations	Réalisation d'un tableau de bord et intégration des données au rapport d'activités	Réalisé

#### Axe 2 : Développer les compétences nécessaires et adaptées pour la qualité de la prise en charge des patients

Objectifs	Actions à entreprendre	Etat
Actualisation des fiches de postes pour chaque professionnel	Déterminer les champs de compétences et les missions de chacun	Réalisé
Mise en place d'un tutorat pour les nouveaux arrivants	Elaborer un guide reprenant les éléments les plus importants pour une prise de poste rapide	Réalisé
	Réfléchir aux modalités de mise en œuvre d'une période d'intégration	Réalisé
Formation des professionnels	Assurer la mise à jour des compétences des professionnels compte tenu de l'évolution des pathologies	Réalisé avec revue annuelle
	Evaluer les compétences acquises en situation (auto-évaluation)	Réalisé
	Se rapprocher de structures locales compétentes	Réalisé
Evaluation des pratiques professionnelles	Mise en œuvre et pérennisation d'une commission EPP	Réalisé
Optimisation des temps de réunions	Redéfinir les besoins en temps de réunion, les objectifs et les priorités	Réalisé
Montée en assurance de l'équipe	Supervision	Réalisé

### Axe 3 : Harmoniser les pratiques professionnelles autour de la prise en charge du patient

Objectifs	Actions à entreprendre	Etat
Formaliser le processus « parcours du patient »	Prévoir la préadmission avec le service envoyeur une semaine à l'avance. Echange avec le cadre de santé (mail, téléphone) pour confirmation	Réalisé
	Anticiper les démarches sociales dès l'hospitalisation en service de psychiatrie	Réalisé
	Elaborer une procédure d'admission	Réalisé
Elaborer des outils homogènes pour chaque catégorie professionnelle	Formaliser les entretiens infirmiers et les entretiens de relation d'aide éducative	Réalisé
Définition et catégorisation des activités (thérapeutiques et socio-éducative)	Les intégrer au projet de soins personnalisé Elaborer une procédure précisant les modalités de mise en place des activités	Réalisé
Valorisation des activités de loisirs	Planifier des temps de bilan pendant les réunions institutionnelles	Réalisé
Organisation des séjours d'évaluation	Elaborer les outils permettant la mise en place de ce nouvel outil	Réalisé

## POLITIQUE D'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE GESTION DES RISQUES

### Axe 1 : Sécuriser le circuit du médicament

Objectifs	Actions à entreprendre	Etat
Informatisation de la prise en charge médicamenteuse	Adapter l'informatisation les procédures sur le circuit du médicament	Réalisé
Informers les patients sur le bon usage des médicaments et les risques de non observance	Elaborer des fiches d'information par médicaments	Abandonné
	Evaluer la bonne observance du traitement par le patient	Réalisé
Assurer le bon usage des ATB	Réévaluer l'antibiothérapie systématiquement	Réalisé
Assurer la traçabilité de l'administration des médicaments	Elaborer un outil informatisé afin de sécuriser l'opération	Réalisé
	Former les professionnels au risque d'erreurs médicamenteuses	Réalisé
	Elaborer un TB recensant les risques liés au circuit	Réalisé
Mettre en œuvre des évaluations régulières du circuit du médicament	- Suivre les indicateurs d'évaluation qualitatifs et quantitatifs - Evaluer la pertinence des prescriptions	Réalisé

## Axe 2 : Développer la gestion des risques

Objectifs	Actions à entreprendre	Etat
Mise à jour annuelle du document unique	Elaborer une cartographie des risques	Réalisé
	Etablir un plan d'actions d'amélioration et de prévention correspondant	Réalisé
Identification des activités de soins à risques	Elaborer une procédure des conduites à tenir	Réalisé
	Etablir un TB sur le modèle du document unique	Abandonné
Formalisation de la politique de gestion du risque infectieux	Politique de prévention des BMR	Abandonné
	Audit sur l'hygiène des mains (Bilanlin)	Réalisé

## Axe 3 : Organisation de l'EPP

Objectifs	Actions à entreprendre	Etat
Evaluation des programmes EPP précédemment établis	Elaborer un tableau de bord des EPP en cours et déterminer des indicateurs de suivi	Réalisé
Formation des professionnels à la méthodologie d'évaluation des pratiques professionnelles	Elaborer un guide sur la méthodologie d'évaluation des EPP	Abandonné
Evaluation de l'antibiothérapie avant la 72 <sup>ème</sup> heure	Déterminer en CQGDR les modalités d'évaluation de cette EPP Déterminer les outils nécessaires	Réalisé
Déterminer les EPP pour les années suivantes	Définir pour les sujets suivants, l'évaluation d'une pratique professionnelle en rapport avec les besoins de la structure : Conciliation médicamenteuse	Réalisé

## Axe 4 : Organiser la gestion documentaire

Objectifs intermédiaires	Actions à entreprendre	Etat
Amélioration de l'organisation documentaire	Valider la procédure de gestion documentaire Elaborer une cartographie du classement informatique	Réalisé
Suivi des plans d'actions des différentes cellules et commissions	Mettre à jour les plans d'actions en fonction de l'état d'avancement	Réalisé avec revue annuelle
Elaboration d'un plan d'action général	Compiler l'ensemble des actions des différentes commissions afin d'élaborer un tableau de bord complet et hiérarchisé pour l'ensemble de la structure	Réalisé avec revue annuelle
Insuffler une démarche qualité au sein du Centre de postcure	Mettre en œuvre des groupes de travail ponctuels sur des sujets précis afin d'intégrer les équipes à la dynamique de la démarche	Permanent



## PROJET LOGISTIQUE

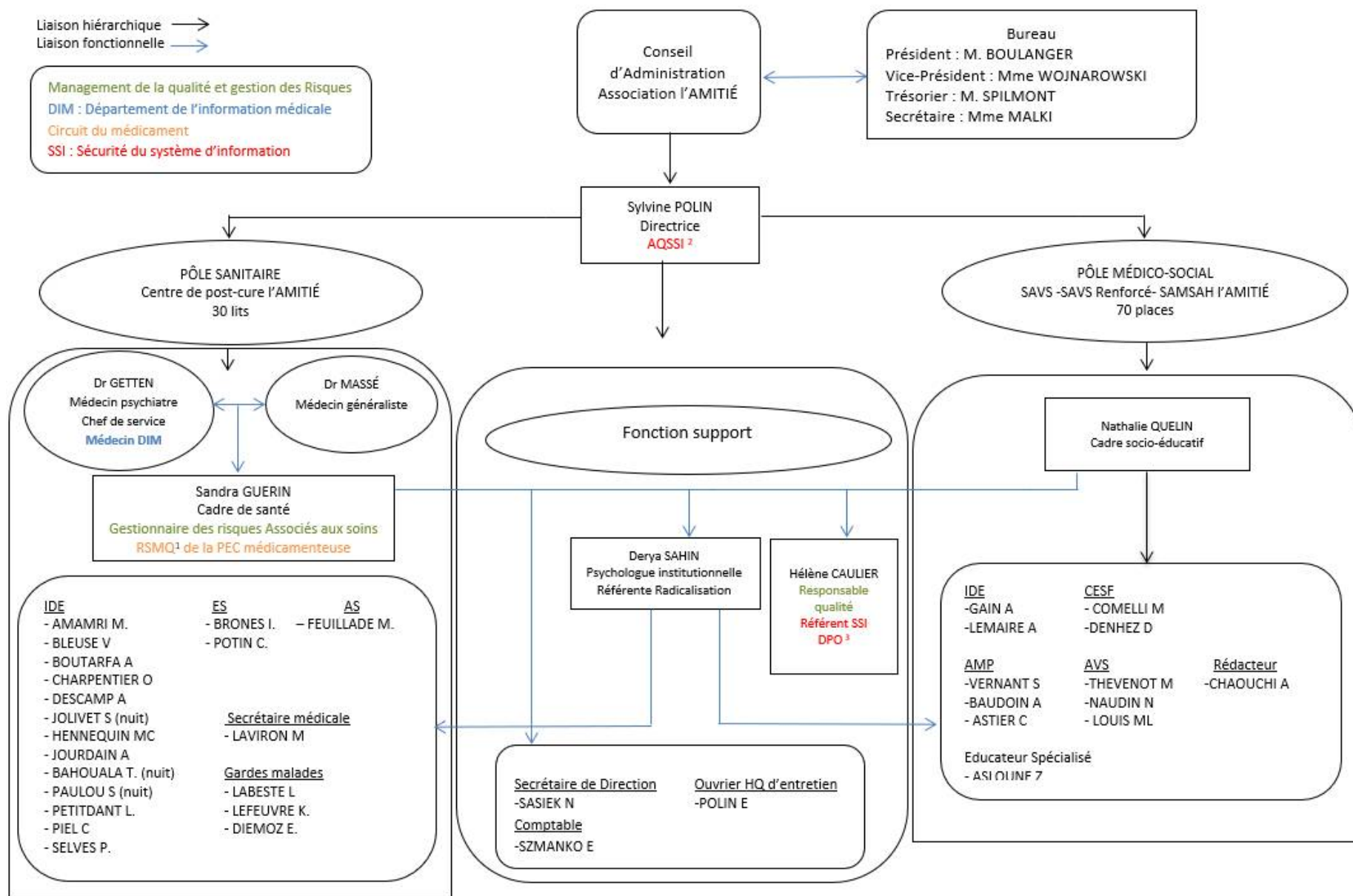
Objectifs	Actions à entreprendre	Etat
Evaluation des prestataires extérieurs	Evaluation du prestataire Elixor par le biais de revue de contrat régulière (cahier des charges)	Réalisé avec revue annuelle
	Enquête de satisfaction auprès des patients Restauration avec affichage des résultats	Réalisé avec revue annuelle
	Audit hygiène réalisé par l'ARLIN	Réalisé
	Revue des procédures de bionettoyage	Réalisé
Définition des règles d'entretien des chambres pour les patients	Etablir un affichage reprenant les règles de base (ne pas fumer par exemple)	Réalisé
Amélioration du circuit de traitement du linge (croisements entre circuits propre et sale)	Déplacer la lingerie propre dans le local situé au sous-sol près de l'ascenseur	Réalisé
	Elaborer un plan afin de formaliser les circuits	Réalisé

## PROJET DU SYSTEME D'INFORMATION

Objectifs	Actions à entreprendre	Etat
Renforcement de l'identitovigilance	Mettre en œuvre une charte d'identitovigilance	Réalisé
	Formaliser la procédure administrative	Réalisé
Déploiement du dossier patient informatisé	Paramétrer le logiciel Osiris afin d'optimiser son utilisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter les outils existants</li> <li>- Déployer les fonctions non utilisées</li> </ul>	Réalisé
	Elaborer des plans de soins et valider les actes pour valoriser l'activité des professionnels au quotidien auprès du patient	Réalisé
Maîtrise de l'outil informatique par les professionnels	S'assurer que tous les professionnels sont formés régulièrement	Réalisé
	Mettre des outils à disposition (guide, procédures, fiches, ...)	Réalisé

## PROJET SOCIAL

Objectifs	Actions à entreprendre	Etat
Formalisation des entretiens annuels	Elaboration de grilles d'entretien annuel sur la base des fiches de poste	Réalisé
Définir un projet médical pour le futur bâtiment	Etudier les différentes options en ce qui concerne les futurs services et leur organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>- Post cure psychiatrique</li> <li>- Foyer logement</li> <li>- Appartements Relais ou associatifs</li> <li>- SAVS-SAMSAH</li> </ul>	En cours
	En déduire les ressources humaines et financières qui seraient nécessaires	En cours



<sup>1</sup> RSMQ : Responsable du Système de Management de la Qualité – <sup>2</sup> AQSSI : Autorité Qualifiée pour la Sécurité du Système d'Information – <sup>3</sup> DPO : Délégué à la Protection des Données